

**Débat public
Montagne d'Or
du 3 avril au 18 juin 2018**

Compte-rendu intégral
Atelier 2
Mine et environnement
du vendredi 6 avril 2018 à Cayenne

SALLE / ADRESSE :	Mairie – Salle des délibérations Cayenne
PARTICIPANTS :	110 personnes sur inscription
DÉBUT > FIN :	18 h à 21h45
QUESTIONS-REPOSES :	33 questions
PRISES DE POSITION :	17 prises de position

Commission particulière du débat public :

Roland PEYLET

Claude BRÉVAN

Éric HERMANN

Yunaluman THERESE

Maître d'ouvrage

Michel BOUDRIE, Directeur, Montagne d'Or

Alex GUEZ, Directeur des affaires règlementaires, Montagne d'Or

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Montagne d'Or

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Intervenants

Olivier BRUNAU, Référent biodiversité, ONF Guyane

Anne HERVOUET, Service Milieux naturels, Biodiversité, Sites et Paysages, DEAL

Alain PINDARD, Adjoint au service Milieux naturels, biodiversité, sites et paysages, DEAL

Didier RENARD, Directeur adjoint, DEAL

Vincent RUFRA, Responsable, Biotope

Erlan

SLEUR,

Expert

surinamais,

ProBioS

Eh bien, que chacun s'installe, nous allons commencer cette réunion qui est la quatrième du débat public et le second, deuxième (devrais-je dire) atelier thématique consacré à la mine et l'environnement, le premier de deux ateliers thématiques consacrés à la mine et à l'environnement. Le second aura lieu à Saint-Laurent-du-Maroni au mois de mai. La séance de ce soir sera animée par Éric HERMANN, membre de la commission particulière à qui je donne immédiatement la parole. Il va vous expliquer comment ça va se passer.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à tous. Tout d'abord, je vous remercie d'être ici présents aussi nombreux, ce qui sous-entend que vous voulez effectivement que les débats soient animés et de qualité. Alors, aujourd'hui, l'atelier c'est : Mine et environnement. C'est une thématique que la population d'ailleurs a choisie, parce qu'elle avait une grande préoccupation concernant ce qui risque de se passer pour l'environnement dans le département. L'objectif de cet atelier est de situer le projet dans son territoire, de faire l'état des lieux de la biodiversité et d'identifier les principaux enjeux auxquels est confronté le projet, le projet Montagne d'Or.

Alors, nous allons faire un déroulé de l'atelier de ce soir qui se situe en deux parties : le contexte territorial du projet, état des lieux que nous avons dissocié en trois séquences, les enjeux de la biodiversité de la zone Paul Isnard qui sera animée par l'ONF. L'ONF nous apportera un éclairage sur l'ensemble de cette zone, sur ce qu'est la biodiversité dans le coin. La ressource en eau sera traitée également par la DEAL pour vous donner également un éclairage là-dessus et l'état des lieux de la zone, fait par la Compagnie minière de Montagne d'or. À la suite de cette séquence, à chaque fois, il y aura un temps d'arrêt, donc, vous pourrez prendre la parole à chaque séquence que je viens d'annoncer et à la fin de la dernière séquence, il y aura l'intervention d'un expert que le collectif Or de Question a souhaité faire intervenir sur ce qu'est une mine au Suriname (c'est un expert environnemental), ce qu'est une mine responsable au Suriname.

Ensuite, nous passerons à la deuxième partie, c'est-à-dire les enjeux et les approches du maître d'ouvrage qui également se constitue de trois séquences : la phase d'installation et d'exploitation, la phase d'après-mine, et la prise en compte des milieux naturels dans l'exploitation. La dernière séquence, c'est la DEAL qui prendra la parole et à la suite de cette dernière séquence, il y aura un débat général. Pendant ce débat, je vous demanderais seulement d'être très attentifs aux questions posées, parce que le but du débat c'est des questions, on écoute, le maître d'ouvrage répond, les intervenants aussi répondent aux questions, c'est ce qui nous intéresse pour la soirée. Nous espérons arriver jusqu'à la fin de cet atelier, puisque comme vous le savez, hier soir, c'était un rendez-vous manqué, espérons que ce soir le débat sera à un niveau plus élevé et supérieur. Je vous remercie. Nous allons tout de suite donner la parole à l'ONF pour sa présentation.

Olivier BRUNAU, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

L'objet est de présenter les enjeux de biodiversité générale du projet de l'installation de la mine dans le contexte général de la Guyane et plus particulièrement de Paul Isnard. D'un point de vue global à l'échelle de la Guyane, le projet s'inscrit dans le nord-ouest de la Guyane. Historiquement, quand on a réfléchi sur la mise en place des zones d'intérêt écologique et de protection à l'échelle de la Guyane, ce n'est pas récent, c'est ancien, ça date même des années 70-75 où on avait réfléchi à la mise en place de réserves naturelles ou plutôt de réserves biologiques à l'époque. Ça a donné lieu à la création des réserves des Nouragues, de la Trinité, de Kaw, etc., et bien après, du parc amazonien du sud.

Sur cette partie ouest du territoire, on avait quand même des habitats très spécifiques que nous, on appelle Lucifer Dékou-Dékou, et qui méritaient une prise en compte particulière. C'est ce qu'on a matérialisé en rouge, c'est la réserve biologique intégrale de Lucifer Dékou-Dékou qui prend en compte des milieux très particuliers. À l'échelle du territoire, c'est la carte des paysages morphologiques et on voit qu'on a des paysages vraiment différents entre le sud et le nord de la Guyane, notamment ce paysage-là qui a des reliefs multiconvexes à collines modérées est vraiment présent dans la partie ouest de la Guyane et plus particulièrement dans la zone de Lucifer Dékou-Dékou et de Paul Isnard au-delà des habitats de montagne ou de reliefs qui eux sont très caractéristiques.

Mais on a également d'autres types d'habitats qui ne sont présents que partiellement dans le sud de la Guyane. Il y a donc un vrai intérêt de prise en compte de ces habitats à l'échelle du territoire dans cette partie nord-ouest du territoire, puisqu'on ne le retrouve nulle part ailleurs. Il y a également un particularisme géologique, c'est pour ça – je suppose – que la Compagnie minière s'est intéressée plus particulièrement à ce site, mais quand on regarde d'un point de vue géologique – je suis un peu désolé, c'est un peu décalé sur la gauche, je ne sais pas si vous allez bien voir – on a globalement sur la Guyane un craton granitique avec des ceintures de roches plus schisteuses ou d'origine volcanique et on voit qu'on a, plus particulièrement sur la zone de Lucifer Dékou-Dékou, Paul Isnard, un particularisme géologique qui fait qu'on a également des habitats particuliers inféodés à ces zones à la fois de relief, mais géologiques.

Dans la carte des habitats forestiers, on voit qu'à l'échelle de la Guyane également, on est plutôt aussi à la fois dans des habitats montagnards, mais aussi avec des forêts de collines régulières qu'on retrouve comme tout à l'heure, qui est lié aussi à la carte des paysages et qu'on retrouve aussi dans cette partie ouest de la Guyane et uniquement dans cette partie ouest de la Guyane. Donc, avec vraiment un particularisme à la fois en termes géomorphologiques, mais aussi en termes d'habitat forestier.

Quand on zoome sur la zone plus particulièrement de Paul Isnard et Lucifer Dékou-Dékou, donc avec le projet minier dans cette partie-là, on a vraiment cette particularité de forêts sub-montagnardes qui sont les plus au nord-ouest de la Guyane. Elles ont un intérêt écologique fort, puisque toutes celles qui sont prises en compte ou dans des espaces protégés ailleurs sont vraiment dans des zones biogéographiques différentes. Il y a un vrai intérêt de ces zones-là et pour Lucifer Dékou-Dékou, l'intérêt est surtout et pleinement aussi – je ne sais pas si vous voyez bien – ce sont surtout ces forêts sub-montagnardes qui sont au-delà de 600 mètres d'altitude et qui elles sont très importantes à l'échelle de la Guyane, parce qu'elles sont peu présentes et recèlent une biodiversité très intéressante et très importante, que ce soit en termes d'espèces floristiques, mais aussi faunistiques.

On va zoomer plus particulièrement sur la zone où veut se faire le projet minier. On est sur la BDOOrtho de 2015, c'est à la limite nord du Dékou-Dékou avec la limite du projet qui est vraiment très proche de la limite de la réserve biologique intégrale, mais avec déjà une bonne partie du milieu qui est déjà impacté soit par des activités minières alluvionnaires passées, parce que c'est une zone qui fait l'objet d'une activité minière alluvionnaire depuis très longtemps, mais également par des habitats forestiers un peu plus ouverts comme les cambrouses qui sont en limite et aussi des forêts un peu plus ouvertes.

Ça, c'est le modèle numérique de canopée, c'est la couverture LIDAR sur la zone qui nous permet justement d'avoir une bonne couverture du milieu et de regarder le type de forêt que l'on a sur la zone minière. Voilà la zone qui va être potentiellement impactée où va s'installer la mine, ici, la zone de fosse, on voit bien tous les sondages qui ont été réalisés pour identifier le gîte minier, toutes les zones alluvionnaires qui ont été travaillées. On voit qu'on a déjà quand même défini en grande partie sur le site une canopée déjà très ouverte soit par de l'activité minière passée, soit par les sondages qui ont pu être faits et soit aussi parce qu'on a des végétations un peu plus loin de forêts de lianes, parce que là – on va le voir juste après – on est quand même dans des forêts de pentes très fortes, ce qui fait qu'on a une végétation de forêt assez ouverte.

Ce qui est intéressant aussi, c'est qu'à l'échelle de la Guyane, on a au nord de la Guyane, des forêts qui sont généralement moins dynamiques, donc un renouvellement beaucoup plus lent que les forêts du sud. Cette dynamique beaucoup plus rapide trouve finalement une extension sur la zone de Lucifer Dékou-Dékou où on a des forêts à dynamique beaucoup plus rapide que le reste du nord de la Guyane. Elles ont aussi un intérêt de ce type en termes de dynamique et de turnover forestier qui est important.

Là, on a le modèle numérique de terrain et on voit justement dans toutes les zones de flat, de bas-fonds, etc., mais aussi toute la zone de relief très contraint qu'on retrouve ici avec les courbes de niveau en limite de la RB de Lucifer Dékou-Dékou qui sont vraiment des forêts de pentes très fortes, donc avec des précautions importantes à prendre en termes de respect de la forêt, de la végétation.

Pour engager un peu la discussion qui va sûrement avoir lieu après, et notamment sur ce qui pourrait être mis en place pour compenser la mise en place de la mine. Dans un premier temps, l'espace protégé qu'on avait étudié au tout début intégrait l'ensemble de la zone entre le massif de

Lucifer et celui de Dékou-Dékou, avant les discussions sur le schéma d'orientation minière (le SDOM) – excusez-moi, j'ai des gros doigts - il y aura la possibilité justement d'essayer de rétablir un corridor écologique entre les deux massifs, parce que la continuité écologique entre les deux massifs a une importance capitale pour le maintien de ces habitats et parce qu'il y a des échanges à la fois floristiques et faunistiques entre ces deux massifs et la forêt.

Au-delà du site de la mine en lui-même, il y a aussi la problématique de la piste d'accès, puisqu'il va falloir venir de Saint-Laurent-du-Maroni et reprendre la piste de Paul Isnard, et sur cette piste d'accès, c'est aussi le modèle numérique de canopée, on identifie des formations très particulières qui sont globalement connues d'ailleurs sur ce type de substrat, notamment sur la zone de Crique Plomb du côté de Petit-Saut qui sont des formations sur saprolite et qui sont des forêts basses sur saprolite aussi très intéressantes. Pas d'un point de vue forestier en termes de valorisation des essences, mais très intéressantes, parce qu'elles portent des espèces très particulières inféodées à ce type de substrat.

Voilà, j'ai été assez rapide, s'il y a des questions, n'hésitez pas.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

C'était un exposé assez intéressant, y aurait-il des questions par rapport à l'exposé ?

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Je suis Or de Question, comme vous le voyez sur mon tee-shirt. Il m'est difficile de rendre le débat simplement sur la projection et ce qui nous a été exposé, alors que nous n'avons pas pu à moment donné présenter réellement les risques et les dangers. Les risques et les dangers dans ce cas présent où on parle de biodiversité, de préservation éventuelle, lorsqu'on regarde certains milieux, on peut se poser la question sur le transport des matières dangereuses déjà, dans un premier temps. Je pense en l'occurrence au cyanure dont nous n'avons pas parlé réellement et où la réglementation a changé, mettant en exergue les cyanures dits complexes et libéraux qui sont les plus dangereux et pour lesquels la réglementation ne les prend pas en considération, puisqu'elle ne prend que les cyanures qui sont facilement « dissolvables » avec la lumière dans l'eau.

Il m'est difficile aussi de considérer que malgré que le cyanure soit transporté sous forme de galette dans des sacs - bien que ça a été remarqué à Saint-Laurent qu'il ne faudra peut-être pas mettre des sacs, mais des bidons - de prendre en considération cette piste qui va quand même faire près de 100 kilomètres et pour laquelle on nous a expliqué que l'arrosage de la piste pour éviter les boues fines qui vont se dégager par le roulage qu'il y aura verra se mettre en place un tapis de je ne sais quoi, je crois qu'on veut le sucrer, comme on sucre notre punch avec de la mélasse. Excusez-moi, mais nous sommes dans un pays humide, avec une forte densité pluviométrique, expliquez-moi comment la mélasse qui est le sirop extrait de la canne à sucre va pouvoir maintenir tout ça, et si elle le maintenait d'aventure, pendant combien de temps ?

La deuxième chose que j'aurais aimé savoir, c'est que vous parlez de corridor écologique, j'aurais bien aimé que vous positionniez le corridor écologique réellement pour qu'on puisse voir où il se présente et dans quelles circonstances.

Enfin, vous avez très succinctement passé et informé sur la problématique du réseau hydraulique, en cas de rupture de digue et ce qui pourrait s'y passer. Nous savons que par capillarité, le réseau hydrique guyanais est extrêmement dense et que donc, tout se retrouve et tout se rejoint. J'ai des cartes ici, s'il fallait les montrer, qui font voir ce réseau hydrique et je vous signale malgré tout, que vous ne nous les avez pas montrées, que la fosse, une fois qu'elle sera faite va assécher un certain nombre de digues. Il y a 6 criques qui passent par-là, dont 4 au niveau de la source et deux qui seront déviées très certainement. Mais il n'en demeure pas moins qu'on va contester le cours normal...

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Un instant, s'il vous plaît, cette partie...

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

J'aurais aimé savoir justement cette partie-là. Comment vous comptez l'évaluer en sachant aussi que l'étude d'impact que nous réclamons tout le temps n'étant pas présente, quel est le bilan qui a été fait par votre laboratoire - au niveau de CMO – biotope sur les espèces endémiques et les espèces nouvelles non répertoriées. Merci.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Alors, sur la question hydrique, ce sujet sera abordé dans les enjeux environnementaux, c'est-à-dire dans la deuxième partie du programme, tout à l'heure. Pour le moment, je laisse la parole à l'ONF sur la partie du corridor écologique.

Olivier BRUNAU, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Sur la partie corridor écologique, je pense que les gens de la DEAL vont parler aussi de l'inscription dans le SAR, non ? Vous n'en parlez pas ? Je ne l'ai pas mis sur la diapositive, mais au niveau du schéma d'aménagement régional, un certain nombre de corridors écologiques sont prévus à l'échelle du territoire, notamment pour avoir une continuité entre le domaine forestier permanent au nord, les montagnes de la Sparouine et vers Grand-Santi-Papaichton, notamment la zone du parc amazonien. D'autres corridors sont prévus, là, ce que j'ai évoqué dans la présentation, c'est un corridor plus local, c'est-à-dire plus proche du projet lui-même, le projet se concentre bien sûr au-delà de la piste d'accès à Saint-Laurent, mais se concentre sur cette partie-là avec *a priori* un gîte minier plus localisé sur le flan nord du Dékou-Dékou et *a priori* sans extension vers l'est du massif.

L'idée serait de reconstituer – parce qu'il y a eu quelques zones impactées par l'activité minière alluvionnaire – de maintenir à l'état naturel cette partie-là et de reconstituer ce corridor entre les deux massifs. Ce serait une piste possible.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Madame souhaiterait parler.

Intervenante dans la salle

Écoutez, passez-moi quand même le micro, c'était exactement à propos du corridor écologique.

Intervenant dans la salle

Vous pouvez vous mettre debout, s'il vous plaît ?

Intervenante dans la salle

Qui souhaite que je sois debout ? On me voit !

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Mettez-vous debout, s'il vous plaît.

Intervenante dans la salle

Ah ! Monsieur TOKO [0:22:23.5] ! Sur le corridor écologique, je voulais intervenir à ce niveau-là, mais vous avez en partie – mais pas tout à fait – apporté une réponse. C'était de dire qu'effectivement il est prévu dans le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) de la Guyane qu'il y ait plusieurs couloirs écologiques. On a eu la même problématique, moi je trouve que c'est extrêmement important de le dire quand il s'est agi, il ne faut pas dire que c'est possible, il faut l'envisager si la mine a lieu.

Nous avons eu à l'époque, même si ce n'est pas du tout le même dossier, lorsqu'il s'est agi de construire la route Régina - Saint-Georges, il nous a été imposé et tant mieux, qu'il y ait 14 couloirs écologiques construits sur cette route pour permettre de préserver cette biodiversité et c'était une des conditions du reste du financement de l'Europe de cette route. Pour l'histoire je le dis, pour celles et ceux que ne la connaissent pas qui ne savent pas ce pan de l'histoire de la Guyane. Je pense qu'il est important de prendre ce parti et j'aurais même été plus loin en vous disant que sur la route que vous devez construire, même si c'est une piste, il faudrait aussi prévoir des couloirs écologiques sur cette piste de 140, c'est ça ? 140 kilomètres. C'était un peu cela mon intervention, merci.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Il y avait le monsieur du fond. Je vous rappelle que nous sommes dans l'état des lieux.

Intervenante dans la salle

Excusez-moi...

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Il s'agissait de...

Intervenante dans la salle

Oui, il me l'a donné. Je voulais juste faire une remarque sur les corridors écologiques, parce que j'ai pas mal de collègues qui travaillent en écologie tropicale, comme vous le savez et que malheureusement, ils ont fait un constat sur les corridors écologiques : il y a un effet secondaire, on va dire. Il y a un effet tropique sur les chasseurs. Ces corridors écologiques attirent les chasseurs étant donné que c'est le seul endroit où la faune peut passer et quand on connaît le nombre d'orpailleurs clandestins qu'il y a sur la piste de Paul Isnard, on peut tout à fait imaginer que ce sera le garde-manger de tous les orpailleurs clandestins qui sont installés dans la zone. Je ne vois pas trop l'effet positif que ça va avoir sur effectivement le maintien de la faune dans cette région, malheureusement.

Olivier BRUNAU, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Cette problématique est exactement la même dans le domaine forestier permanent où justement on fait de la gestion forestière, parce que la faune a une vraie importance dans le cycle forestier dans la dissémination des espèces. Pour l'instant, tant qu'on n'a pas de réglementation de la chasse vraiment définie en Guyane, en plus on est dans le domaine forestier permanent, donc toutes les pistes qui ne sont pas ouvertes au public sont des pistes ouvertes uniquement aux ayants droit. Là, c'est sûr que ça passe par une maîtrise de la circulation sur la piste, parce que pour l'instant – à part bien sûr les orpailleurs clandestins – il y a peu de chasseurs qui viennent jusque-là. C'est clair que si on ouvre une piste carrossable, ça passera par la maîtrise de sa circulation, ça, c'est clair.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Je vous rappelle pour la bonne marche du débat que le public doit se lever et se présenter. C'est important, parce que nous, on prend des notes pour la suite de notre travail. Est-ce que d'autres personnes souhaitent réagir ?

Intervenante dans la salle

Est-ce que vous pouvez répondre à ma question, s'il vous plaît concernant le bilan de Biotope sur...

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Ça va venir, puisque là, on est dans l'état des lieux. Ça viendra en deuxième partie du déroulé. Madame, et ensuite la dame du fond.

Hélène LABROUSSE

J'aurais voulu savoir à combien de kilomètres étaient les corridors écologiques du centre de la mine.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Hélène LABROUSSE

Hélène LABROUSSE, à combien de kilomètres se situent les corridors écologiques du centre de la mine ?

Olivier BRUNAU, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Vous parlez de celui qui serait envisageable à l'est ?

Hélène LABROUSSE

Oui, celui que vous voulez, à combien ?

Olivier BRUNAU, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Il est à quoi ? 2 kilomètres à peu près.

Hélène LABROUSSE

C'est bien ce qu'il me semblait, il est assez proche et je me disais qu'étant donné que chaque jour, 18 tonnes d'explosifs vont exploser dans le coin, je crois même que c'est complètement inutile, parce que les animaux ne sont pas complètement fous et ils s'éloigneront obligatoirement. Donc je ne vois même pas pourquoi vous parlez de corridor écologique, ça paraît aberrant. C'est juste une question de logique. Vous me répondez ?

Applaudissements dans la salle.

Olivier BRUNAUX, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Après, quand on parle de corridor écologique, ce ne sont pas du tout les mêmes corridors que ce que madame exposait sur la route de Régina – Saint-Georges. C'est un corridor qui fait plusieurs dizaines de kilomètres de large, voire plusieurs centaines, puisque là, l'idée est de poursuivre ce corridor écologique complètement à l'est du projet.

Helène LABROUSSE

C'est une erreur votre explication, parce que tout simplement, il y a une deuxième mine sur le côté...

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît...

Hélène LABROUSSE

C'est d'une importance énorme...

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, le micro pour madame, vous vous levez, et vous...

Hélène LABROUSSE, enseignante

C'est toujours Hélène LABROUSSE, toujours la même et donc, je suis fort étonnée par votre réponse qui a peu de force, vous parliez de 10 kilomètres maintenant, tout à l'heure, c'était deux kilomètres. Je ne dois pas vous comprendre.

Olivier BRUNAUX, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Vous parliez de la distance par rapport à la mine, vous ne parliez pas de la largeur du corridor, mais de la distance.

Hélène LABROUSSE, enseignante

Vous, vous parlez de la largeur du corridor, mais si le corridor est à deux kilomètres et que votre corridor fait 10 kilomètres de large, je ne vois pas ce que ça change au problème que je viens d'évoquer. Je ne vous comprends pas, monsieur. Essayez d'expliquer, vous êtes un pédagogue aussi peut-être ?

Olivier BRUNAUX, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Ce que je vous explique pour l'instant, ce sont des hypothèses de travail, pour l'instant, rien n'est décidé. Ce sont juste des hypothèses de travail.

Hélène LABROUSSE, enseignante

Eh bien, l'hypothèse n'est pas bonne, c'est ce qu'on peut en conclure.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Madame, s'il vous plaît ! On passe la parole à cette dame.

Catherine GUIGUI

Bonsoir, moi c'est Catherine GUIGUI, je voudrais plus de précisions sur cette histoire de corridor, ça veut dire quoi exactement ? Comment on matérialise ce couloir, ça veut dire que c'est l'endroit où on ne pénètre pas, on ne coupe pas les arbres, enfin, comment on fait un corridor ? Je n'ai pas trop compris et puis tout à l'heure, vous avez parlé de la piste qui va faire 140 kilomètres, qui déjà existe et vous avez parlé de la maîtrise de la circulation sur cette piste. Je ne comprends pas, ça veut dire que la piste n'est pas publique ?

Olivier BRUNAUX, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Non.

Catherine GUIGUI

Comment est-ce que vous allez maîtriser la circulation sur la piste, 140 kilomètres, est-ce qu'il va y avoir des barrières des 2 côtés ? Est-ce que vous allez patrouiller ? Est-ce que vous avez une milice ? Franchement, je ne vois pas comment vous allez gérer la circulation sur la piste.

Olivier BRUNAUX, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Ce n'est pas l'ONF qui va gérer, après, c'est la société qui répondra à cette question. Après, un corridor est une zone qui est normalement exempte de toute activité, de toute perturbation d'activité minière ou même de prélèvement de bois, etc. Normalement, cette zone reste préservée. Après...

Catherine GUIGUI

Mais cette zone est vierge ?

Olivier BRUNAUX, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Non, justement, le premier corridor défini à l'échelle du SAR, oui, par contre, celui qui est assez proche de la future mine, non. Il y a là aussi tout un travail de réhabilitation, de reconstitution, etc., mais ça, ce sera à discuter, ce sera à voir quel type d'investissement on va faire pour justement le rétablir.

Intervenante dans la salle - non identifiée – parole lointaine [0:30:57.8]

Comment vous allez empêcher [suite inaudible - 0:30:59.8] d'aller dans ce couloir [Suite inaudible] ?

Olivier BRUNAUX, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Ça, ce n'est pas du tout l'ONF.

Même intervenante dans la salle - non identifiée – parole lointaine

Donc, c'est la Compagnie qui va gérer le maintien de ce couloir, la protection de ce couloir ?

Olivier BRUNAUX, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Ce sera...

Interlocuteur dans la salle - non identifié - hors micro [0:31:17.8]

L'ONF [suite inaudible]

Olivier BRUNAUX, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Justement, vous me posez la question, mais après, la partie qui concerne plus particulièrement le pétitionnaire, c'est lui qui va répondre, ne vous inquiétez pas. Je vous parle du principe d'un couloir écologique, je ne vous parle pas de celui-là particulièrement, je vous parle du principe.

Intervenante dans la salle - non identifiée - [0:31:37.4]

S'il y avait un couloir, qui va le protéger ?

Olivier BRUNAUX, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

Ça, ce sera discuté, bien sûr, ce sera discuté après, rien n'est défini pour l'instant.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

La parole au monsieur en vert et ensuite le monsieur qui lève la main.

Alphonse PLATON

Bonsoir, je suis contre la Montagne d'Or, évidemment et ce que je constate ce soir, c'est une grande machination où tout le monde est lié, même l'ONF que je croyais censé protéger les forêts vient se mettre du côté de la Montagne d'Or et puis défendre les couloirs écologiques, etc., je trouve que c'est une grande fumisterie, c'est une grande machination. Vous êtes en train de nous manipuler comme vous l'avez toujours fait depuis des siècles. Je pense que ça suffit maintenant.

Tout le monde est lié et chacun essayant de défendre son beefsteak. Je pense que ça suffit. Monsieur, vous pouvez vous lever, puisque je sais que ça va vous déranger ce que je dis. Je pense que vos histoires de couloirs écologiques, on nous a tous endormis et je pensais que vous étiez déterminés. Vous êtes en train de poser des questions : couloirs écologiques, couloirs écologiques, moi je dis non, c'est tout ! Non, c'est non ! On n'a pas besoin de ça, vous êtes en train de manipuler les peuples depuis toujours dans le monde entier partout où vous passez. Vous détruisez tout sur votre passage, vous laissez les gens en souffrance, vous laissez les gens en train de...

Intervenante dans la salle - non identifiée – hors micro – [0:33:11.7]

[Inaudible]

Alphonse PLATON

Voilà, et les droits que vous prétendez défendre ne sont pas défendus.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Non, écoutez, la DEAL et l'ONF...

Même intervenante dans la salle - non identifiée – hors micro [0:33:24.9]

[Inaudible]

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Non, pardon madame, écoutez, je voudrais quand même faire un tout petit point d'ordre. Nous, la commission particulière du débat public à l'ONF – chacun dans son rôle ici – l'ONF n'intervient pas ici pour le compte de la Compagnie Montagne d'Or, il est dans son rôle et dans son métier, c'est tout. Il ne peut pas répondre aux questions qui relèvent de l'exercice de la Compagnie Montagne d'or. Je ne peux pas laisser dire qu'il y a collusion entre l'ONF, l'administration et la Compagnie.

Même intervenante dans la salle - non identifiée – hors micro

[Inaudible]

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

NON, non, non et non ! De même tout à l'heure pour la DEAL, ils viennent donner des informations ici sur l'état des lieux, c'est tout, pas du projet, pour ce qui les concerne, voilà. Il faudra peut-être qu'on enchaîne sur la suite, parce qu'il y a des questions qui vont trouver des réponses dans les sujets suivants. Là, on n'est que sur la forêt. Je pense qu'il faut qu'on arrête sur ce sujet, on va continuer sur les autres questions, on va passer à la suite avec l'intervention de la direction de l'environnement sur des questions de ressources en eau, puisque vous l'avez évoqué tout à l'heure.

Interlocuteur dans la salle - non identifié [0:34:48.0]

Le débat ne va pas jusqu'au bout. Il y a des gens qui ont des choses à dire, il faut leur donner la parole.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, mais attendez, il y a plusieurs sujets à regarder et ensuite, nous aurons une large séquence de débat avec le public. Il faut qu'on puisse enchaîner les questions, parce que parmi les questions que vous posez, certaines vont trouver des échos dans les sujets suivants, voyez-vous. Je souhaite que la DEAL fasse maintenant sa présentation, ensuite, nous reprendrons les questions.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Il y avait ce monsieur qui voulait parler.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, mais il y a plein de mains qui se sont levées. Il y avait encore une prise de parole avant.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Le micro pour le monsieur, s'il vous plaît.

Gérard BONS, citoyen guyanais

Bonsoir, vous représentez l'ONF et je voudrais savoir quelle est la position du service déconcentré de l'État, c'est-à-dire l'ONF. Vous protégez les forêts, vous protégez les forêts sur toute la Guyane, donc je voudrais savoir quelle est la position de l'ONF sur un tel projet.

Applaudissements dans la salle.

Olivier BRUNAU, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

L'ONF est un service gestionnaire des forêts et on fait tout ce qu'il faut faire pour gérer la forêt, mais on n'est pas propriétaire, le propriétaire, c'est l'État. Nous l'ONF, on n'a pas à prendre d'engagements.

Intervenante dans la salle hors micro - non identifiée [0:36:19.2] –

[Inaudible]

Olivier BRUNAU, référent biodiversité à la direction régionale de l'ONF Guyane

D'accord, si vous voulez.

Même intervenante dans la salle hors micro - non identifiée à 0:36:19.2 –

[Inaudible]

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Madame, s'il vous plaît. Nous allons passer au sujet suivant, s'il vous plaît, la ressource en eau qui sera expliquée par la DEAL. Par contre, gardez vos questions pour la fin du déroulé et nous pourrions revenir sur ces sujets-là. Merci.

Alain PINDARD, service milieu naturel biodiversité, sites et paysages de la DEAL.

Merci. Bonjour, je vais intervenir sur quelques aspects relatifs au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et des objectifs environnementaux. Il faut savoir que le SDAGE est un document très important qui existait auparavant depuis les années 90, mais qui a pris une importance particulière au moment où la directive-cadre sur l'eau a été adoptée au Parlement européen avec l'objectif très clair qui s'impose à tous les états membres d'établir un cadre pour la gestion des eaux, quelle que soit la nature des eaux concernées.

Donc, c'est ainsi que dans tous les états membres la DCE sur l'eau a défini une méthode de travail avec en particulier 4 documents essentiels, à savoir un premier document qui permet de faire un état des lieux, qui identifie les différentes problématiques relatives au diagnostic posé. Ensuite, il y a un document également très important qui constitue la planification, donc le plan de gestion, c'est-à-dire : quels sont les objectifs environnementaux qui seront à atteindre et ensuite, par rapport à ces objectifs, un certain nombre de mesures qui sont consignées dans ce qu'on appelle le programme de mesures qui définit les actions qui permettent d'atteindre les différents objectifs, en particulier l'objectif central de la directive-cadre sur l'eau. C'est l'amélioration des milieux aquatiques et des masses d'eau.

Le quatrième et dernier document est très important, il concerne le programme de surveillance. C'est ce programme qui permet de définir quelles sont les mesures prises pour suivre l'atteinte des objectifs.

Le SDAGE, comme je vous l'ai dit est un document d'orientation qui vise à une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du district hydrographique ; il est mis à jour dans tous les états européens et en Guyane par voie de conséquence tous les 6 ans. Le SDAGE actuel a été approuvé à la fin 2015 pour le cycle 2016-2021. Il est constitué des objectifs fondamentaux et également – comme je le disais tout à l'heure – un programme de surveillance.

Il est important de bien comprendre que l'élaboration du SDAGE se fait dans une démarche totalement partagée avec tout au long de ce long processus – pratiquement 2 à 3 ans d'élaboration – des phases d'expertises, des phases de concertation, des avis qui sont remis par des instances locales ou des instances nationales, une consultation de la population, la précédente consultation a duré pratiquement 6 mois, et aussi bien le schéma directeur que le programme de mesure sont établis de façon partagée et concertée avec bien évidemment, une adoption finale qui se fait par arrêté préfectoral.

On l'a évoqué tout à l'heure, le district hydrographique guyanais se compose de différents bassins et en particulier, si on regarde à l'échelle de la Guyane, sans avoir à faire de zoom sur une zone particulière, on se rend compte de l'immense réseau et de la densité hydrographique qui existe en Guyane. On considère que si on mettait bout à bout toutes les rivières, il y aurait 110 000 kilomètres de cours d'eau. De ce point de vue, il y a différentes bases d'eau qui sont essentiellement les cours d'eau – plus de 800 – et qui sont déterminés par différents paramètres, notamment la taille du cours d'eau et s'il s'agit d'une zone homogène ou pas.

Les objectifs environnementaux consistent à atteindre le bon état des masses d'eau et à faire en sorte qu'il y ait un bon état aussi bien écologique que chimique. Dans le précédent cycle, le constat était qu'environ 80 % des cours d'eau de la Guyane étaient en bon état. L'objectif pour le cycle en cours est de parvenir à améliorer sensiblement ce pourcentage en arrivant à 87 %. Les objectifs environnementaux : bien sûr, réduire les émissions de substances dangereuses, en particulier tout ce qui concerne les métaux lourds et toutes les substances nocives au milieu aquatique, protéger, gérer le milieu aquatique et la ressource, en particulier les zones un peu sensibles concernant des zones de captage d'eau potable, de baignade et des réservoirs biologiques. Et puis, des objectifs visent à s'adapter au changement climatique, puisque c'est une donnée de plus en plus importante à prendre en compte.

On va passer rapidement, les différentes orientations fondamentales du SDAGE sont au nombre de 5. Elles concernent l'eau potable, les eaux usées, les déchets et l'accompagnement des activités industrielles et minières de manière à limiter les impacts sur la ressource et les milieux. C'est le cas pour les autres activités économiques, puisque l'objectif central est d'améliorer l'état des masses d'eau, et donc, il y a un objectif qui concerne la connaissance et la gestion des ressources.

Je vais passer rapidement, le programme de mesures identifie les mesures à prendre dans la période 2016-2021, de manière à atteindre les objectifs qui sont inscrits dans le SDAGE et différentes institutions, en particulier l'Office de l'eau, l'ARS, la DAF et l'ADA sont chargées de la mise en œuvre concrète et opérationnelle de ces différentes mesures.

Pour terminer, j'évoquais tout à l'heure le fait que dans le SDAGE il y avait également un programme de surveillance qui était très important. Il existe différents réseaux de contrôle, aussi bien de surveillance qu'opérationnels d'enquête – ou additionnels – qui permettent de renseigner l'état des lieux et de suivre la progression de manière à s'assurer que le bon état écologique des masses d'eau soit atteint ou en tous cas faire en sorte que ce soit une donnée très importante à prendre en compte. Voilà, je vous remercie.

Intervenante dans la salle - non identifiée [0:45:52.0]

Il y a 83 % de masses d'eau à améliorer... [Suite inaudible]

Intervenant dans la salle - non identifié [0:45:54.6]

Il faut arrêter d'endormir les gens ici, arrêtez de vous « foutre de la gueule » des gens.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Qui souhaiterait prendre la parole concernant cette séquence ? Le monsieur là et ensuite le jeune homme qui est juste là.

Christian ROUDGIE

Merci monsieur Hermann. Bonsoir mesdames et messieurs, je suis local, mais je suis ici en tant que simple citoyen. Je voulais faire une remarque à la commission et poser des questions au maître d'ouvrage. La remarque pour la commission, je crois que je vais me faire le porte-parole d'une bonne partie de l'assistance, c'est que nous sommes tous – je dis bien tous – ce soir rassemblés pour parler d'un projet minier qui fait peser sur la Guyane des risques industriels sévères, notamment sur sa biodiversité, c'est le thème de l'atelier de ce soir. Messieurs dames de la commission, je pense qu'il est temps de faire en sorte que le débat s'instaure, nous avons des questions à poser au maître d'ouvrage, je pense que le maître d'ouvrage a à cœur également – même si ça va être très dur ce soir encore une fois – de tenter de défendre son projet, et je vous propose si vous en êtes d'accord, ce soir si c'est possible, et surtout à l'avenir, que les experts soient là éventuellement pour répondre sur les points de réglementation qui les concernent. Je suis à mon troisième atelier, je pense que nous sommes bien partis ce soir encore pour encore perdre du temps. J'espère que nous aurons l'occasion de poser de véritables questions.

Je vais en poser une que je n'ai pas pu poser lors de l'atelier précédent qui concerne les eaux – je vais rester sur le domaine. Merci monsieur PINDARD, merci à l'ONF également d'avoir présenté leur PowerPoint. Lors de l'atelier sur les risques industriels à Saint-Laurent-du-Maroni, vous nous avez présenté..., non, on n'a pas eu le temps d'ailleurs, monsieur Roland PEYLET monsieur le président, mesdames et messieurs les membres, voilà une question qui n'a pas pu être évoquée, on va en parler, j'imagine, tout à l'heure. Vous allez mettre en circulation énormément de roches, des quantités vraiment astronomiques, ces roches vont être oxydées, elles vont du coup favoriser le drainage acide minier, ce sont dans vos documents. Cette acidification qui est synonyme de pollution chronique – le site sera pollué pour des temps extrêmement longs – vous proposez de mettre en place des systèmes de dépollution avec des stations d'épuration. J'arrive à ma question, je suis désolé, c'est un peu long. J'aurais voulu savoir comment fonctionnaient ces stations d'épuration, quelles étaient les filières de dépollution, qu'est-ce que vous comptez faire des produits de ces stations d'épuration qui sont des déchets ultimes ? Où allez-vous les stocker ? Quelle quantité, quels sont les cycles de matière ? Combien de quantités vont être produites ?

Vous proposez d'utiliser, je crois, de mémoire, c'est un peu compliqué avec vos chiffres, parce que ce sont des chiffres donnés, mais je crois que c'est 60 000 tonnes d'explosifs à base de nitrate d'ammonium, donc, je ne sais pas combien de tonnes exactement de nitrates. Est-ce que votre filière de dépollution prévoit les nitrates ? Est-ce que nous sommes en droit de craindre en plus du drainage acide minier en métaux lourds des problèmes d'eutrophisation des eaux ? Je fais le lien avec la présentation de monsieur PINDARD et en clair, qu'est-ce que vous nous préparez en termes de dépollution ?

Dernière question, ce système de dépollution, quand va-t-il s'arrêter ? Je parlais tout à l'heure d'un risque de pollution chronique sur des temps extrêmement longs, ces stations d'épuration, quand vont-elles s'arrêter de fonctionner, quand est-ce que le drainage minier acide ne sera plus épuré. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

La parole au jeune homme qui l'avait demandé et ensuite, la CMO va vous répondre.

Nicolas LENGENAY, lycéen

Bonjour, c'est une question par rapport à la présentation, vous avez parlé d'assurer la qualité des eaux, or, si j'ai bien compris, le chantier va utiliser du cyanure, des explosifs, il risque y avoir des problèmes avec le drainage acide minier, donc comment vous allez assurer la protection, concrètement ? Vous allez contrôler partout, toutes les criques au niveau de la piste ? Vous allez assurer des barrages totalement étanches ? Qu'est-ce que vous allez faire ?

Applaudissement dans la salle.

Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais dire quelques mots sur la manière dont a été préparé cet atelier. C'est important que vous sachiez dans quel cadre y compris règlementaire se situe le travail de la mine. Si on a présenté le SDAGE, c'est parce que tout le monde ne sait pas forcément ce qu'est un SDAGE et à quelles contraintes on doit finalement satisfaire. Après, le maître d'ouvrage va vous dire comment il entend répondre à toutes les obligations qui sont celles du SDAGE, mais il faut savoir que le maître d'ouvrage n'est pas libre de faire ce qu'il veut et de choisir en quelque sorte les obligations qui lui conviendraient. Ça vous paraît quelques fois peut-être un peu théorique, mais tout le monde n'est pas spécialiste notamment des SDAGE et c'est pour ça qu'on a voulu le faire. De la même façon, quand on a voulu qu'il y ait un exposé par l'ONF, c'était pour élargir effectivement l'approche. Ça nous a été demandé lors d'un atelier, on a dit : vous montrez Dékou-Dékou, mais vous ne montrez pas Lucifer, on voulait faire voir comment ça se situait, dans quel milieu réel se situait ce projet.

Je ne crois pas que vous pouvez dire qu'on vous enfume ou qu'on vous endort quand on montre ça, c'est au contraire vous considérer, faire preuve de considération vis-à-vis de vous, que de ne pas être uniquement centrés sur la fosse d'extraction de la mine. C'est un aspect essentiel, mais cette fosse se situe dans un milieu plus large et c'est ça que l'on veut vous montrer. Si on veut parler d'écosystèmes, on est obligés d'élargir le sujet. C'était ça notre intention. Peut-être nous sommes-nous trompés, mais c'était notre intention et nullement de vous endormir.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, donc nous allons passer la parole à CMO pour la réponse, s'il vous plaît.

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Merci. Ce soir, on va parler d'environnement et en particulier de biodiversité. J'ai le plaisir de vous présenter l'équipe qui va vous en parler. Chantal ROY qui est la directrice de l'environnement, Michel BOUDRIE qui est le directeur de la Compagnie de la Montagne d'Or, pour les questions réglementaires, on a monsieur Alex GUEZ qui est le responsable, et nous avons également Vincent RUFRAY qui est le responsable de Biotope Amazone qui est la structure qui a fait l'ensemble des études de biodiversité. Je passe la parole à Chantal.

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Concernant les questions sur la gestion des eaux, dans le cadre de l'atelier du 22 mai, il y a des spécialistes en hydrologie, en hydrogéologie. Cet atelier est vraiment spécifique à la gestion des eaux. Donc, on va avoir plus de détails. Je peux répondre pour le moment que ce qui est prévu comme système de traitement des eaux est un système d'osmose inverse autant pour les eaux de contact que pour les eaux de procédés. On a parlé tout à l'heure de la gestion du drainage acide minier, justement on l'a dit dans le cadre de tous les ateliers et réunions passés : il y a des membranes qui sont situées dans le parc à résidus miniers. Toutes les eaux de contact contenant du potentiel de drainage acide vont être récoltées et seront traitées à l'usine de traitement des eaux de contact. Mais on va entrer plus dans le détail sur la gestion des eaux à l'atelier du 22 mai.

Brouhaha dans la salle.

Intervenant dans la salle non identifié [0:54:35.6]

Sur la durée des contrôles.

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

La durée des contrôles, c'est durant toute la durée de vie du projet et 30 ans après la fermeture.

Intervenante dans la salle non identifiée [0:54:46.5] hors micro

[Début inaudible], ce n'est pas vous qui allez nous expliquer [suite inaudible] de l'or.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Madame, je ne vous ai pas donné la parole, s'il vous plaît. Qui souhaite prendre la parole ? La dame ici, le micro pour la dame qui est là.

Anaïs BUFFARD, citoyenne guyanaise

Bonsoir, merci. Je voudrais juste savoir si la réunion dont vous parlez du 22 mai est celle qui se trouve à Saint-Laurent.

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

C'est ça.

Anaïs BUFFARD, citoyenne guyanaise

D'accord, merci. Ce serait pas mal qu'il y en ait une autre sur Cayenne aussi. Merci.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Qui souhaite prendre la parole ? Il y a le monsieur qui est là, s'il vous plaît.

Rémi GIRAULT, Guyane nature environnement

Bonjour, j'aimerais savoir quelle est la taille du bassin impactable par CMO en cas de rupture, quelle surface va être impactée ? À combien estimez-vous le prix d'une crique détruite ? Savoir s'il faut faire un grand trou pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau, conformément à la directive 4 sur l'eau. Je vous remercie.

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Je vous remercie de la question. Comme on l'a dit, il va y avoir une séance spécialement consacrée à l'eau, en particulier à l'hydrogéologie. On a fait un très gros travail de la biodiversité, on aimerait vraiment le partager avec vous, parce que je crois que l'étude qui a été faite en particulier par les gens de Biotope vaut la peine d'être entendue. Alors, si vous voulez bien et en

fonction de ce que voudra la commission, on pourrait déjà présenter ces travaux qui ont été faits sur la biodiversité du site Montagne d'Or.

Brouhaha dans la salle.

Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Sur cet aspect, on comprend qu'il y ait une frustration, que la question de l'hydrogéologie soit reportée à Saint-Laurent...

Interruption non identifiée dans la salle et hors micro [0:57:06.3]

Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur, s'il vous plaît. On va faire effectivement intervenir un expert sur ce sujet et il n'était pas disponible à cette date. On n'est pas... Écoutez ce que j'ai à dire quand même ! On n'est pas du tout hostile à refaire une réunion restreinte pour ceux que ça intéresse sur ce sujet-là à Cayenne, si vous le souhaitez, voilà. C'est aussi simple que ça, ce n'est pas la peine de s'échauffer. Pardon,

Brouhaha dans la salle.

Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Je n'entends pas ce que vous dites.

Intervenante dans la salle non identifiée [0:57:46.0]

Pourquoi restreinte ?

Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Restreinte, pas forcément, je dis restreinte, ce que je veux dire c'est ce que ce sujet intéresse spécifiquement. C'est un sujet qui va être technique et en général les assemblées sont généralement plus limitées, c'est tout. On ne va pas dire que c'est limité à 10 personnes. Voilà.

Autre intervenante dans la salle non identifiée [0:58:06.5] – hors micro

J'ai une question sur la maîtrise de la situation sur la [suite inaudible]

Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Je crois que sur cette question-là, il a effectivement quelque chose qui n'a pas précisé, notamment sur le statut de la piste. Je crois que là-dessus, il fallait répondre sur la question du statut de la piste qui est un statut un peu mixte, si j'ai bien compris, dans son parcours. Ça vous donnera peut-être des réponses.

Michel BOUDRIE, Directeur de la Compagnie minière de la Montagne d'Or

Très rapidement au niveau du statut de la piste, la piste forestière actuellement fait 120 kilomètres de long. Elle fait 60 kilomètres de Saint-Laurent à la Croisée d'Apatou, et 55 kilomètres jusqu'au village Citron et 5 kilomètres supplémentaires jusqu'à montagne d'Or. Au sortir de Saint-Laurent, vous rentrez dans le domaine forestier permanent qui est le domaine de l'État géré par l'ONF. Sur les 60 premiers kilomètres, jusqu'à la Croisée d'Apatou, c'est un domaine public, puisqu'il dessert l'auberge des chutes Voltaire et il dessert également des forêts aménagées de l'ONF, il dessert différents secteurs économiques. Au-delà de la croisée d'Apatou, du temps où la Sotrapmag, la société qui portait le nom de la Compagnie minière de la Montagne d'Or...

Interruption d'un intervenant dans la salle non identifié [0:59:44.0] - hors micro

[Suite inaudible]

Michel BOUDRIE, Directeur de la Compagnie minière de la Montagne d'Or

Pardon ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur, s'il vous plaît.

Michel BOUDRIE, Directeur de la Compagnie minière de la Montagne d'Or

Jusqu'en 1997, la Sotrapmag avait des exploitations alluvionnaires, il y avait une barrière à la Croisée d'Apatou avec des gardiens. Depuis 97 cette barrière n'existe plus, elle a donc donné

accès à de nombreux orpailleurs à la fois légaux et malheureusement illégaux et à l'avenir, lorsque la mine va fonctionner, il sera prévu d'installer une barrière avec un poste de contrôle à la Croisée d'Apatou, et la partie qui sera au-delà de la Croisée d'Apatou jusqu'à la mine sera privée et contrôlée.

Intervenante dans la salle non identifiée [1:00:26.1] Marianne PRADEM ?

Contrôlée comment, monsieur ?

Michel BOUDRIE, Directeur de la Compagnie minière de la Montagne d'Or

Contrôlée avec une barrière qui permettra de filtrer les accès et contrôlée avec...

Intervenante dans la salle non identifiée [1:00:35.2]

Un policier derrière chacun !

Autre intervenante dans la salle non identifiée

La nuit par exemple, ils passent la barrière.

Michel BOUDRIE, Directeur de la Compagnie minière de la Montagne d'Or

Il y aura des contrôles le long de la piste. Pour l'instant, c'est encore à l'étude, nous sommes en train de réfléchir sur la situation qui va pouvoir être possible, mais il est envisagé un poste à la Croisée d'Apatou et on verra comment on fait au-delà pour gérer. De toute façon, quand on rentrera à l'ilot du village Citron, la base vie de Citron, toutes les installations minières seront contrôlées par des ceintures de barrières.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Il y avait une dame levait la main, cette dame-là, s'il vous plaît et ensuite, un monsieur là-bas, la dame d'abord.

Marianne PRADEM

J'ai une question très bête à poser, si par malheur, ces choses-là n'arrivent jamais, mais je poserai une deuxième question, si par malheur on découvre qu'il y a des écoulements dans une crique, si on découvre qu'il y a un quelconque accident, quels sont les recours des citoyens guyanais de se retourner contre ceux qui gâchent leur patrimoine ? C'est la première question.

La deuxième question touche au système que vous avez l'intention d'installer dans les bassins de décantation, je voudrais en comprendre la nature, je voudrais savoir si ce sont des choses qui ont été testées, par qui ? Et si oui ou non il est prouvé qu'il n'y a absolument rien qui puisse traverser ces parois qui certainement au bout de 30 et quelques années n'auront plus tout à fait les mêmes qualités mécaniques que celles qu'elles ont eues dans leur jeunes années. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, une réponse pour la dame.

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

À la première question, si un accident se produit sur le territoire et dans l'emprise de Montagne d'Or, et bien évidemment, ce sera la Montagne d'Or qui sera responsable. Si on est à l'extérieur, on est sur un territoire public, c'est ça la responsabilité de Montagne d'Or. On est responsable pendant la durée de la mine et on s'est engagés pour 30 ans au-delà.

Je peux préciser aussi que tout l'objectif d'un mécanisme de traitement est de devenir pérenne. C'est-à-dire qu'on neutralise. Les 30 ans servent à neutraliser progressivement les effluents. C'est ce que ça prend comme temps. On a parlé déjà de dissociation du cyanure, ça, c'est beaucoup plus rapide, on peut parler de neutralisation des eaux par dilution progressive. Pourquoi on prend des périodes de cette durée ? C'est que l'expérience montre qu'au bout d'un certain temps, le PH par exemple redevient normal, parce que la nature reprend ses droits, tout simplement. La végétation par exemple en 30 ans, l'idée fondamentale est de revenir à un état proche de l'initial.

Brouhaha dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Vous n'avez pas répondu à la deuxième question de la dame, s'il vous plaît.

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

La deuxième question était sur la durée de vie de la géomembrane, je crois. C'est bien ça ? Selon le concepteur, la durée de vie de la géomembrane est prévue pour 449 ans, précisément.

Plusieurs voix dans la salle

C'est faux !

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Ce sont les données du consultant, je ne sais pas comment vous pouvez dire que c'est faux.

Intervenant non identifié [1:04:56.1]

Le maximum, c'est 40 ans !

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci messieurs. La parole au monsieur qui est au bout là-bas et ensuite, on passera à la séquence biodiversité.

Brouhaha dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, allez-y, monsieur.

Philippe ZANCO, citoyen de Guyane

Citoyen de Guyane et de la planète avant tout, je souhaite intervenir effectivement pour reprendre le qualificatif d'« enfumage » car effectivement, c'est un véritable enfumage. Une pollution ne se limite pas à une durée, vous parlez de 30 ans, mais comment pouvez-vous estimer cette durée à 30 ans après la fin de votre exploitation ? Ça, c'est de l'enfumage, d'accord ? On sait à travers le monde - en métropole aussi - que des sites ont été désinvestis par l'exploitant industriel depuis plusieurs années et qui restent pollués. Qui supporte les conséquences de cette pollution ? Effectivement, c'est nous ; on va dire : c'est l'État, mais en réalité, c'est l'autochtone, on est tous autochtones, quel que soit l'endroit.

Vous, vous allez partir avec vos tonnes d'or au Canada et ailleurs, je ne sais pas où, enrichir qui vous savez, mais nous, on va rester avec votre pollution. Moi, ce que j'ai apprécié hier, c'est le film, j'ai appris une chose, c'est que la pollution ne se limite pas au cyanure, que vous allez importer sur le territoire de la Guyane pour extraire l'or de cette roche que vous prétendez ne même pas connaître, puisque quand on vous a posé la question : il y aurait 7 kilos d'arsenic issus – d'après le film – de 2,5 tonnes de roche extraite. 7 kilos, et vous avez répondu hier : oui, mais on ne connaît pas la nature de la roche, donc on ne sait pas combien d'arsenic sera émis dans la nature à l'issue de cette exploitation.

D'autant plus que l'arsenic, comme ça a été exposé hier, ne se limite pas à la pollution du sol et de l'eau, mais aussi il pollue l'air. Qui en subit les conséquences ? Les autochtones en priorité, effectivement ceux qui y travaillent qui subissent un taux de 50 si j'ai bonne mémoire, donc un seuil largement dépassé. Je découvre depuis hier soir le détail de votre projet, mais effectivement, c'est un enfumage total. Vous cherchez à exploiter les richesses minières d'un site et *bye bye* demain, je placerais mon argent ailleurs, tout cet or, j'en aurais fait l'exploitation personnelle. On sait où ça va, d'accord. Ça ne va pas vers le peuple, on le sait, ça va vers les puissants, donc continuez à enrichir les puissants, mais sachez que le peuple mondial n'est pas dupe !

Applaudissements dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci monsieur. La CMO souhaiterait-elle rebondir sur l'arsenic ?

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Oui, je peux répondre sur l'arsenic, peut-être que vous n'étiez pas là hier, que vous n'avez pas entendu nos explications, je recommence donc. Dans les gisements d'or, il y a différents types de gisements d'or. Les gisements d'or avec de l'arsénopyrite, c'est le porteur de l'arsenic et les

gisements d'or sans arsénopyrite. Les gisements d'or se trouvent dans des roches volcaniques ou dans des roches sédimentaires. L'arsenic est toujours associé aux sédiments, il y a des raisons chimiques là-dessus. C'est le cas de la mine d'or que vous avez vu hier au Brésil, c'est le cas également de la mine d'or de Salsigne, le résultat est qu'on a de très fortes teneurs en arsenic. Les teneurs données hier étaient absolument réelles. La particularité de la mine de Montagne d'or est de naître dans des roches volcaniques. La différence, c'est que ces roches volcaniques ne contiennent que des traces d'arsenic. Il y a à peu près un rapport de 1/1 000 entre les concentrations que vous avez vu dans les sédiments et les concentrations qu'il y a dans les roches volcaniques de Montagne d'Or. Ce qui fait qu'il n'y a pas d'enjeu arsenic à Montagne d'Or. Il y a certainement d'autres enjeux, mais pas d'enjeu arsenic.

Brouhaha dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, s'il vous plaît. Là, nous allons passer à la séquence suivante, gardez vos questions, pour la fin du déroulé. On pourra revenir sur l'ensemble du déroulé. Donnez la parole à la dame, s'il vous plaît.

Sylvie CORNU

Un pour 1 000. Hier, vous avez dit 3 pour 1 000. Si on fait le calcul, pour une tonne de roche, ça fait un gramme d'or et pour 80 tonnes d'or, cela fait 240 000 tonnes d'arsenic. Alors, c'est une montagne d'or ou une montagne d'arsenic ?

Applaudissements dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Très bien. Nous allons passer à la séquence suivante sur la biodiversité que va nous présenter la CMO.

Diffusion d'une vidéo présentant CMO [1:10:54.9]

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Bonsoir, la situation de la mine au sein du territoire, on voit ici les concessions de Paul Isnard, on voit le site minier en rouge sur la concession de Montagne d'Or et vous voyez qu'elle empiète sur les parties du massif du Dékou-Dékou. En 2009, la Compagnie de Montagne d'Or a signé un protocole d'accord avec l'ONF pour interdire..., il n'y aura jamais d'exploitation dans la partie sud de cette concession. L'état des lieux, il y a eu des inventaires très conséquents de faits par le bureau d'études Biotopie Amazonie, il y a eu 10 missions d'inventaires pluridisciplinaires sur le site minier de mai 2014 à juillet 2017 couvrant toutes les saisons. Au total, 310 jours d'inventaire, 70 heures [1:15:44.2] de captures de filets japonais et ainsi de suite.

Il y a eu 8 stations de mesures pour l'état écologique des cours d'eau et le long de la piste Paul Isnard, il y a eu 3 missions d'inventaire pluridisciplinaire. On voit les dates : novembre 2014, novembre et décembre 2016 et il y a eu 6 sites d'échantillonnage sur la partie publique, 6 sites d'échantillonnage pour la biodiversité et l'ensemble du secteur entre la Croisée d'Apatou et le camp Citron a fait l'objet d'inventaire, parce que ce site est moins dégradé et comme monsieur BRUNAUX le mentionnait tout à l'heure, il y a des habitats particuliers, notamment la forêt basse sur saprolite où on retrouve beaucoup d'espèces d'intérêt pour la conservation.

On voit la cartographie des habitats tout à l'heure, encore une fois le constat de l'emplacement du site minier, les habitats forestiers et les habitats aquatiques du territoire, donc il y a eu une cartographie de faite à partir du modèle numérique terrain et la cartographie LIDAR. Toutes les zones en jaune foncé, c'est des habitats des zones rurales, donc des zones complètement dénudées. Il y a un jaune plus clair pour les friches et les brousses. Après ça, il y a des cambrouses et on voit que 55 % de l'emprise du projet sont situés sur des zones dégradées. On voit ici le partage des différents habitats, donc on a 45 % de forêt mature à caractère primaire et le total de l'emprise du site minier fait 828 hectares à défricher.

En ce qui concerne la piste Paul Isnard, sur les 120 kilomètres, il y a 70 % de la surface qui est couverte par des habitats à plus faible valeur écologique, notamment des friches et des brousses ou des zones rurales. La particularité, c'est vraiment les forêts basses sur saprolite. La piste – j'inclus toujours les infrastructures linéaires – couvre 682 hectares de forêt. Dans les habitats à forts enjeux de conservations sur le site minier, on retrouve les forêts matures à caractère primaire.

Elles sont situées dans la zone à forte pente, c'est la zone de la fosse minière et sur les pentes un peu plus douces en bordure est et ouest, ce sont des forêts matures, mais de moins grande envergure que les forêts sur les hauts sommets.

Ces forêts s'étendent entre 200 et 400 mètres d'altitude, elles sont caractérisées par des arbres de grande taille de plus de 40 mètres de hauteur. On y retrouve une soixantaine d'espèces d'arbres et plusieurs espèces à enjeux de conservation. En ce qui concerne les forêts de Thorin et de vallons encaissés, il s'agit encore d'un habitat à fort enjeu. On y retrouve une végétation très dense, une strate arborée, principalement composée de rubiacées. On trouve beaucoup de fougères, d'aracées et de cyclanthacées, des espèces déterminantes. Pour les enjeux de conservation le long de la piste Paul Isnard, c'est la forêt basse sur saprolite, c'est une forêt avec des sols très pauvres où on retrouve des espèces très caractéristiques dont les deux espèces protégées qui ne sont connues que de la piste Paul Isnard, de la *stiffia* cayennensis et le *pétrea sulphuréea*.

On voit ici la localisation des forêts basses, où le jaune commence, c'est la croisée de Paul Isnard et ça s'étend sur environ 24 kilomètres le long de la piste. Ces habitats-là couvrent 4 % de l'emprise du projet.

En ce qui concerne les habitats aquatiques, on a des habitats très variés, sur le site minier, on retrouve des criques de montagne au niveau de la fosse avec une très bonne qualité à bonne qualité. Par contre, dans les flats, dans la crique de la deuxième image, c'est vraiment des criques qui ont fait l'objet d'orpaillage. Les habitats aquatiques le long de la piste Paul Isnard sont de nature très variée. Dans le premier tronçon (les premiers 60 kilomètres), les traversées de cours d'eau sont adéquates, donc il y a des ouvrages de franchissement et la qualité des eaux est relativement bonne, par contre, dans le tronçon entre la Croisée d'Apatou et le camp Citron, les ouvrages sont déficients et il y a beaucoup d'érosion causée par les traversées, mais il y a également l'orpaillage dans ce secteur.

Les habitats à enjeux de conservation, on a vu les criques de montagne non ou peu perturbées, on y retrouve 7 espèces dont 4 qu'on ne trouve que dans ces habitats-là. On les retrouve sur toutes les criques du Dékou-Dékou, mais il y en a également au niveau de la fosse. Également, les mares forestières, la seule photo est celle du Dékou-Dékou qui n'est pas touchée, mais ce ne sont pas des mares structurées. On en retrouve quelques-unes dans la partie ouest de la fosse. On y retrouve la présence de 3 espèces d'amphibiens qui sont déterminantes de ZNIEFF. Ils sont relativement répandus dans les forêts. Finalement, les criques en bon état de conservation le long de la piste Paul Isnard sont des habitats présentant des peuplements de poissons assez diversifiés. Une des caractéristiques, c'est la crique William qui possède un habitat particulier en raison des substrats rocheux, la seule crique de la sorte le long de la piste.

Monsieur BRUNAUX parlait tout à l'heure du corridor écologique et il y avait confusion. Le corridor écologique dont monsieur BRUNAUX parlait, on en reparlerait dans les mesures de compensation, mais le corridor identifié par Biotope lors des inventaires de terrain, la zone avec la flèche à l'est de la fosse, c'est un corridor qui permet le passage des animaux et on ne peut pas aller plus loin que la flèche qu'on a mis, parce que lorsqu'on arrive sur les terrains à moins forte pente, les animaux se déplacent de façon plus diffuse. C'est donc à cet endroit qu'ils traversent, parce qu'il y a des pentes plus douces. Le long de la piste Paul Isnard, l'équipe a identifié plusieurs corridors, on parle de corridors potentiels, parce qu'on n'a pas vu d'animaux traverser, parce que les canopées sont jointives. Il y a également des corridors aquatiques écologiques qui se retrouvent au niveau de toutes les traversées de cours d'eau dont plusieurs sont perturbées, notamment lorsqu'il y a des traversées à gué.

En ce qui concerne les espèces qui habitent ces habitats, on a identifié dans le périmètre minier plus de 2 100 espèces, dont 112 sont déterminantes ZNIEFF, 127 qui sont des espèces protégées dont 115 oiseaux, et des espèces sont protégées à l'échelle régionale sur la liste rouge. On voit ici la liste des espèces à fort et très fort enjeu de conservation. En ce qui concerne le périmètre de la piste, il y a 982 espèces identifiées. Il faut préciser qu'à peu près 92 % des espèces le long de la piste sont également retrouvées sur le site minier. Il y a deux espèces d'oiseaux et une centaine d'espèces de plantes qui n'ont pas été retrouvées sur le site minier, parce qu'il n'y a pas de forêts basses sur saprolite. Ce sont vraiment les espèces spécifiques à cette forêt-là. Parmi les espèces à fort et très fort enjeu de conservation, il y a deux espèces qui diffèrent du site minier, les deux plantes *stiffia* cayennensis et *pétrea sulphuréea*.

Au total, ces espèces ont été identifiées à partir des outils règlementaires comme on l'a vu, la liste des espèces protégées, la liste rouge déterminantes ZNIEFF, donc voilà, c'est le résultat. On voit ici les photos des 4 plantes protégées, la *stiftia*, la pétreea qui sont deux lianes, la leandra cremersii et verdiflora et on voit l'artella lucifer, la seule espèce de poisson, l'atelope de Guyane, le tapir terrestre et le pécar à lèvres blanches ainsi que les 4 espèces d'oiseaux, l'araponga blanc, le pic or-olive, le jacamar brun et le sporophile curio.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Bien, qui souhaite réagir ? Tout au fond là-bas, c'est une dame ou un monsieur avec le bonnet ?

Jean-Baptiste LYAM, étudiant

Merci et bonsoir, je suis étudiant en BTS GPN en math et je vais vous poser une question, vous me répondrez franchement ou pas, on a vu votre façon de répondre depuis le début du débat. Est-ce que vous pensez sincèrement que les 3 inventaires naturalistes qui ont été faits sur les 800 hectares soi-disant en pleine forêt amazonienne, c'est suffisant ? Parce que quand je vois que vous avez prévu de faire des corridors écologiques à 2 kilomètres du site, je ne pense pas que ce soit quelque chose qui a été réfléchi auparavant. J'aimerais avoir votre réponse, s'il vous plaît.

Applaudissements dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

La réponse de CMO.

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Il y a eu confusion, si c'est ce que vous avez entendu, parce que les 3 missions, c'est le long de la piste Paul Isnard et sur le site minier, c'est 10 missions d'inventaire et on a vu le nombre de journées. Il s'agit d'inventaires très conséquents, Biotope pourrait vous le dire, je vais laisser la parole à Vincent.

Intervention hors micro dans la salle

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Donnez-lui le micro, s'il vous plaît.

Jean-Baptiste LYAM, étudiant

Vous nous enfumez, comme ils le disent depuis le début, c'est de l'enfumage.

Applaudissements dans la salle.

Vincent RUFRAY, responsable de Biotope Amazone

Bonjour, évidemment, dans la forêt amazonienne, on fait rarement des inventaires complets, c'est très compliqué. Aujourd'hui, la pression d'inventaire qu'on a mise sur le projet Montagne d'or depuis 2014 permet d'avoir une image assez représentative de la biodiversité qu'on trouve sur le site. Évidemment, ce n'est pas exhaustif, et ça ne pourra jamais l'être. Aujourd'hui, même dans des réserves naturelles suivies depuis 20 ou 30 ans comme les Nouragues, on découvre toujours de nouvelles espèces 20 ans après. Mais aujourd'hui, on a un inventaire conséquent de plus de 300 journées d'inventaire, même quasiment 400 (370), beaucoup de piégeages aussi photographiques (670 journées de pièges photographiques). Sur mes 20 années d'études d'impact, c'est un des inventaires les plus conséquents de ma carrière. C'est factuel.

Réactions dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, la dame par ici.

Marine CALMET, collectif Or de Question

Merci. D'abord, je voudrais effectivement remercier la CNDP de sa présentation sur le SDAGE. Je pense que vous devez comprendre néanmoins que des frustrations s'expriment ici, parce que toutes ces normes évoquées entre nous pour la bonne information du public ne sont en fait pas respectées. Aujourd'hui, quand vous vous déplacez sur le territoire de Guyane, il y a des endroits où ne peut pas boire l'eau, on ne peut pas pêcher, on ne peut pas manger le poisson et on ne peut

pas se baigner, parce qu'on attraperait des maladies de peau. C'est ça la réalité. Effectivement, il y a des plans et des normes, mais dans la vie de tous les jours, les gens ici souffrent, parce que l'eau est polluée, tout simplement. Des normes, c'est génial, mais la vérité, c'est qu'elles ne sont pas respectées.

Les conséquences, ce sont les gens d'ici qui les vivent. On l'a déjà dit, ce projet, vous allez repartir avec quand vous aurez fini de dépouiller la Guyane de l'or qu'il y a dans son sol. Quand on parle d'eau, je pense à une seule chose, je pense à la dignité humaine. Ça a été reconnu par la plus haute cour de justice qu'on a en France, le Conseil constitutionnel : l'accès à l'eau, l'accès à l'eau potable relèvent de la dignité humaine.

C'est un droit fondamental, parce qu'on a le droit de vivre dans un environnement sensé garanti par notre constitution, madame. Alors, expliquez-nous que vous allez respecter les normes, d'accord. Mais expliquez aux gens que vous allez détruire leur environnement et expliquez aux gens qui vivent en bas de la Mana que s'il y a une rupture de digue, c'est eux qui vont devoir partir demain, parce que vous, vous allez partir dans 10 ans, mais les gens qui vivent le long de la Mana sont installés là depuis des générations dans les villages, qui ont toujours grandi ici et c'est leurs terres, ils veulent rester ici et n'ont pas envie de subir les conséquences de vos actes sur leur territoire. J'espère que vous allez comprendre ça, parce que c'est très important pour que vous compreniez l'ambiance qui est dans cette salle aujourd'hui. Vous allez nous attaquer, parce que vous direz qu'on crée une ambiance délétère qui n'est pas propre au débat public, mais vous êtes responsable de cet environnement que vous nous reprochez de créer.

Applaudissements dans la salle.

Dans ce débat public, ce que j'aime beaucoup, c'est qu'on a créé des règles démocratiques, on est obligé d'en passer par là, on est obligé de passer par le débat public. La vérité, c'est qu'ici on défend nos droits, nos droits à ne pas être impactés, par ce que vous êtes en train de faire sur notre territoire. Vous portez directement atteinte aux principes de prévention qui font que quand on ne connaît pas les dangers qui peuvent impacter un territoire, on ne fait pas de projet. Quand on est incapable de dire quels seront les impacts sur le territoire, on ne réalise pas un projet de cette envergure.

Applaudissements dans la salle.

C'est pour ça que quoi qu'il arrive, vous nous trouverez toujours, toujours sur votre chemin. On ne va pas juste se laisser faire et prendre vos études d'impacts qui ne sont même pas finies, prendre vos documents, vos enquêtes, vos dossiers et juste les lire alors qu'on est quelques-uns à donner jour et nuit depuis 4 jours à chaque réunion publique, à se plier à vos règles finalement, à respecter votre procédure, alors qu'en fait, on n'en veut pas de votre projet. Il va falloir le comprendre.

Applaudissements dans la salle.

Je vais finir par quelque chose, parce que vous n'avez pas l'air au courant, mais votre projet est hyper polluant et vous ne respectez pas les accords de Paris. Vous savez, le truc qui a été écrit en 2015 qui fait qu'on doit tous réduire notre impact sur le climat, votre projet ne respecte absolument pas ces accords de Paris. Ces accords ont été faits en sorte que la planète en entier ne soit pas impactée par des projets comme le vôtre. Il y a des tonnes de gens comme nous ici, comme tous les gens sur la planète qui veulent avoir un meilleur environnement qui se disent qu'il faut réagir. En Guyane, les côtes sont en train d'être érodées par le changement climatique. Je vous signale que les gens vivent aussi de ce qu'ils plantent dans leur abatis. Des projets comme ça, ça va directement impacter le climat et les conditions dans lesquelles on fait pousser des choses dans le sol et qu'on mange après pour se nourrir. C'est un peu important à comprendre, quand même.

Plusieurs voix dans la salle

Ils ne comprennent pas ça.

Marine CALMET, collectif Or de Question

Je finis sur vos espèces protégées, c'est pareil, c'est la même chose. Vous dites que vous allez respecter les normes européennes, je tiens à préciser que les normes européennes en matière de biodiversité comme Natura 2000 ne s'appliquent pas en Guyane, vous n'avez pas l'air au courant, mais ici, on n'applique pas les normes européennes comme vous le dites. On a des normes spéciales, parce qu'on est dans un territoire un peu spécial. Vous nous annoncez que vous allez

détruire 12 espèces protégées, alors que vous vous engagez à respecter nos normes, parce que comment on fait ? On demande des dérogations. Est-ce que vous allez déroger aux normes environnementales ou est-ce que vous allez les respecter ?

En tous les cas, sachez-le, on sera soit sur la piste de Paul Isnard pour certains, soit comme moi, d'aller vous chercher devant les tribunaux. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. S'il vous plaît, mesdames et messieurs. La CMO souhaite rebondir à ce que vient de dire la jeune dame, s'il vous plaît.

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

On n'a pas de question dans l'élément présent, ce qu'on veut partager avec vous aujourd'hui, ce sont les études qu'on a faites pour vous informer. Je pense qu'il serait intéressant pour protéger l'environnement de le connaître d'abord et les éléments dont vous parlez, ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Brouhaha dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, on vous a écoutés, écoutez la réponse. Qui souhaite rebondir ? Le monsieur qui est devant, le micro pour lui, s'il vous plaît.

Michel BORDERES

Je voudrais poser la question pour ma voisine qui est un peu timide. Elle a remarqué qu'effectivement, vous avez fait des travaux d'inventaires biologiques, vous avez trouvé des choses remarquables, mais qu'est-ce que vous faites de tout ça ? Quelles sont les mesures ? La conclusion pourrait être qu'on ne fait pas la mine. Voilà.

Applaudissements dans la salle.

J'en profite pour dire que je trouve qu'au niveau du projet, d'une manière un peu générale, la partie des risques est extrêmement faible. Ça manque quand même de sérieux et de méthodologie. Ce qui caractérise ce projet, c'est d'avoir un niveau de risque considérable. Les risques sont énoncés, on dit la nature des risques, mais on ne parle pas du tout de la gravité des conséquences, les aléas qui peuvent impacter, qui peuvent provoquer des conséquences absolument gravissimes et donc, normalement, on mesure la probabilité pour chaque risque que surviennent des éléments fâcheux. Il est vrai qu'en tant que simple citoyen, je ne suis pas spécialiste, mais pour l'activité minière, je me pose la question : qu'est-ce qu'il risque d'arriver ? Quelle est la probabilité qu'il y ait une digue qui s'effondre, une zone imperméable qui devienne perméable, avec des pollutions qui peuvent aller jusqu'à la Mana ?

Il est vrai que quand on demande à monsieur Google ce qui peut se passer, bon, il y a le film qu'on a vu hier qui est un peu sensationnaliste où on nous dit que c'est au Brésil, que ce n'est pas le même contexte, qu'en Guyane il n'y a pas d'arsenic, etc., mais il n'y a pas que la question de l'arsenic. On aurait pu prendre aussi des exemples au Pérou ou au Burkina Faso. J'ai regardé sur internet, partout ce sont des catastrophes, tous les pays qui ont choisi le développement minier, c'est quand même une catastrophe.

Applaudissements dans la salle.

Je pense que pour le moins, il faudrait que vous affiniez les conséquences qu'il peut y avoir et les aléas qui vont se présenter avec leurs conséquences, notamment la pollution des eaux vis-à-vis de la Mana. Parce que finalement les eaux arrivent à la Mana. Voilà.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

La CMO, s'il vous plaît pour une réponse à monsieur.

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Je pense que vos remarques sont pertinentes. Comme vous le savez, une construction de mine, c'est un processus. Actuellement, on a fait les travaux préliminaires de géologie, d'inventaire, on

présente un modèle industriel et il faudra évidemment qu'on dépose des études de dangers et les types de risques. On présentera ces études quand on aura fini de faire l'ensemble des travaux, parce que ces travaux peuvent être modifiés par l'ensemble des échanges qu'on peut avoir. Donc, on est tout à fait conscients de ça, et peut-être une petite correction, ce n'est pas dans tous les pays où il y a des catastrophes. Il y a des pays miniers qui fonctionnent bien avec très peu de catastrophes, j'en habite un...

Rires et huées dans la salle

Toutes les activités humaines ont des risques, mais si vous regardez l'activité minière dans le monde, elle s'est beaucoup modifiée par rapport aux éléments, tout simplement par le fait de la pression... Oui, vous avez raison, il faut être vigilant. Oui, effectivement, il faut modifier les processus miniers. C'est exactement cette vision-là qu'on a dans le projet. C'est pour ça également que faire un travail sérieux prend du temps. C'est pour ça qu'on vous présente au fur et à mesure ce qu'on a produit. Merci.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Qui souhaite rebondir sur la biodiversité ? Le monsieur qui est là, de Nature et environnement, je crois.

Rémi GIRAULT, Guyane nature et environnement

Bonjour, en fait c'est pour savoir par rapport aux inventaires actuels ce qui ne permettait pas de justifier la création d'une réserve biologique intégrale dans un contexte normal, notamment à l'emplacement des fosses qui concentrent pas mal d'espèces protégées ; tout à l'heure, vous avez parlé de 60 espèces d'arbres, ça m'a paru un petit peu faible, ou alors, c'est vraiment très dégradé. Ensuite, quels ont été les impacts des sondages préalables, et est-ce qu'ils ont été pris en compte dans l'état initial ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

La réponse du CMO ?

Michel BOUDRIE, Directeur de la Compagnie minière de la Montagne d'Or

Je vais déjà répondre pour la dernière question, au niveau des forages, nous avons fait énormément de forages pour caractériser le gisement, pratiquement 300 forages. Certaines plateformes ont été remises en état, il y a des pistes qui ont été créées pendant les années 75 qui sont maintenant pratiquement invisibles. Au niveau des forages, si le projet continue, il y aura de toute façon après le débat public, il y aura des travaux complémentaires. Donc, c'est une fois que les travaux seront définitivement terminés qu'on remettra en état si le projet ne se fait pas. Par contre, si le projet se fait, bien sûr la réhabilitation n'est pas nécessaire, puisqu'il y aura un endroit où il y aura les forages.

Au niveau de la première question de monsieur GIRAULT, je laisse la parole à l'ONF, mais ce n'est pas à nous, Compagnie minière de la Montagne d'Or de décider du statut de la modification du SDOM.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Le monsieur avec le tee-shirt à rayures.

Pierre FOULQUIÉ, citoyen guyanais

Bonsoir, je suis désolé qu'on n'ait pas pu répondre à la question de monsieur tout à l'heure sur quelle est la zone qui serait touchée en cas de rupture de digue. Je sais que ce n'est pas l'hydrogéologie aujourd'hui, mais du coup, la question que je me permettrais de poser est : quel serait l'impact sur la biodiversité dans le cas d'une rupture de digue ? Je suis dans le sujet du coup ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Ce sujet-là vient dans la deuxième partie...

Pierre FOULQUIÉ, citoyen guyanais

Vous n'allez pas nous la faire deux fois ! La biodiversité, ce n'est pas maintenant.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Non, la rupture de digue, les pollutions et tout ça.

Pierre FOULQUIÉ, citoyen guyanais

Mais là, vu que ça touche à la biodiversité, on peut peut-être en parler là ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Là, vous mélangez.

Pierre FOULQUIÉ, citoyen guyanais

Non, c'est très clair.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Expliquez votre question, et ensuite...

Pierre FOULQUIÉ, citoyen guyanais

Je vais parler plus lentement, parce que l'émotion m'a fait peut-être un peu bafouiller, la question est : quel serait l'impact sur la biodiversité – animaux protégés, arbres et tout ça - en cas d'une rupture de digue.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Alors, la CMO, est-ce que vous pouvez répondre à la question, s'il vous plaît ?

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

En cas de rupture de digue, sur l'onde de submersion évidemment, il y aurait une destruction des habitats, des espèces, on ne le cache pas. On n'a jamais caché qu'il n'y aura pas d'impact par le projet. Il n'y a aucun projet, aucun développement sans impact, ça n'existe pas d'une part, mais les impacts se gèrent et concernant la demande de tout à l'heure sur les mesures prises lors de l'état initial, ça fait l'objet de la deuxième partie de ma présentation, on applique les mesures ERC (évitement - réduction – compensation).

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Bon, nous avons un expert environnemental désigné par Montagne d'or qui viendra nous faire une démonstration sur ce qu'est une mine responsable au Suriname.

Brouhaha dans la salle

Hélène LABROUSSE, enseignante

Comme la dame ne sait pas répondre, moi je vais répondre à sa place. Puisqu'on a un exemple majeur qui se passe à côté de chez nous, c'est le Rio Doce. On sait exactement ce qui se passe effectivement quand il y a des ruptures de digue. Ça veut dire pour le Rio Doce que 820 kilomètres sont empoisonnés, où il n'y a plus un seul poisson. Ça signifie pour les habitants qui étaient sur les rives qu'ils ont été obligés de migrer. Ça représente des centaines, voire des milliers de personnes. Voilà ce qui se passe, madame, quand il y a une rupture de digue. Apparemment, vous n'êtes pas au courant, je suis fort étonnée, fort étonnée que vous ne vous intéressiez pas à ce qui se passe dans les pays voisins quand il y a des projets miniers. Fort étonnée que vous ne nous parliez pas de ce qui se passe comme ça s'est passé également au Burkina Faso, quand ça se passe effectivement à côté de chez vous. Ça ne vous intéresse pas de savoir ce qui se passe ailleurs quand il y a effectivement des ruptures de digue ? Vous ne savez pas nous répondre ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

La CMO souhaite réagir à ce que vient de dire la dame.

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Je pense qu'on l'a déjà dit à plusieurs reprises, les études de risques vont être faites après le débat public, quand on aura modifié le projet de meilleure manière possible. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'en faisant ces études, on repose sur des bases de données qui remontent et qui ont recensé et analysé l'ensemble des accidents miniers qui se sont produits depuis le début du XXe siècle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a des questions après son intervention ? À ce moment-là, donnez la parole à la dame, s'il vous plaît pour réagir.

Anaïs BUFFARD

Merci. J'ai dû insister, mais merci. Je rebondis, parce qu'il me semble, en tous cas, je n'ai pas compris s'il y a eu réponse. Je rebondis à la question de monsieur Rémi GIRAULT par rapport à l'état initial. Est-ce qu'il a été réalisé sur des zones déjà impactées par des forages ou sur des zones non impactées ?

Michel BOUDRIE, Directeur de la Compagnie minière de la Montagne d'Or

L'état initial a été débuté en mai 2014 pour le projet Montagne d'Or. L'exploration sur montagne d'or a débuté pendant l'inventaire minier du BRGM. Les premières anomalies de géochimie du sol ont été découvertes à Montagne d'Or en 1976. En 1986, les anomalies ont été confirmées par une grille et c'est en 1995 qu'il y a eu les premiers forages. Il y a eu 56 forages de 1995 à 1998, après, il y a eu une période d'interruption et les forages ont repris en 2011. Les inventaires ont commencé en 2014, une fois que des forages et des pistes ont été ouverts. D'autre part, on vous l'a dit en introduction, toute la zone des flats de Citron, Bœuf-Mort et tous les environs de Paul Isnard ont été exploités en or alluvionnaire en continu depuis 1873 par de nombreuses compagnies minières, de nombreux orpailleurs, et ça continue toujours.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Une dernière question avant qu'Or de Question fasse intervenir. La dame qui est en orange.

Lucie BEAGUE, étudiante en BTS gestion et protection de la nature

Bonjour, je suis étudiante en BTS gestion et protection de la nature ici même, en Guyane. Je reprends la page 62 de votre document qui met une carte en avant disant qu'il n'y aura pas d'exploitation au sud sur Dékou-Dékou, mais qu'en est-il de toute la ZNIEFF de type 2 qui se trouve sur l'est ? Qu'est-ce qui va se passer ? Est-ce qu'il y aura de l'exploitation, est-ce que vous allez le laisser tranquille ? Comment vous pensez ne pas pouvoir impacter cette ZNIEFF ? Elle représente une bonne partie pour moi de votre territoire.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Vous pouvez répondre CMO s'il vous plaît ?

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or,

Mais on ne touche pas à la ZNIEFF de type 2. Les inventaires ont couvert tous les secteurs et on n'est pas dans les ZNIEFF, on se situe à l'extérieur dans une zone autorisée par le SDOM (le schéma départemental d'orientation minière).

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Alors, on va commencer l'exposé.

Intervenante non identifiée dans la salle [1:51:12.6]

La ZNIEFF 2 se trouve à combien de distance de la mine, s'il vous plaît ?

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Je ne sais pas la distance actuellement. On pourra revenir avec la réponse, à moins que monsieur RUFRAY puisse répondre.

Intervenant non identifié dans la salle [1:51:37.6]

Vous ne savez pas grand-chose, madame, il faudra vous documenter.

Vincent RUFRAY, responsable de Biotope Amazone

La mine se trouve dans la ZNIEFF de type 2, mais pas dans la ZNIEFF de type 1. La ZNIEFF de type 2 couvre un grand ensemble qui rassemble les deux massifs de Dékou-Dékou et de Lucifer. Les ZNIEFF de type 1 sont sur les plateaux sommitaux de ces massifs. Par contre, le projet est en dehors de la réserve biologique intégrale, mais c'est très proche, c'est quelques centaines de mètres, même un peu moins de 500 mètres oui.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, nous allons passer à l'exposé de l'expert d'Or de Question.

Erlan SLEUR, Expert surinamais invité par Or de Question [intervention en anglais traduite en simultané]

Bonsoir, mesdames et messieurs, il y a deux compagnies au Suriname : Newmont et IAMGLOD qui font de l'exploitation minière à grande échelle. Il a travaillé pour NIMOS qui travaille pour le gouvernement pour faire des études environnementales. À moment donné, il y a eu un problème avec le cyanure.

Brouhaha dans la salle – il semble y avoir des problèmes sur la traduction.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Qu'est-ce qui se passe ? On n'est pas encore bien organisé ?

Le traducteur reprend.

Erlan SLEUR, Expert surinamais invité par Or de Question

Ils ont demandé de pouvoir rejeter de l'eau au gouvernement en disant qu'il y avait des concentrations de cyanure très basses.

La traduction est maintenant reprise par une autre interprète.

Erlan SLEUR, Expert surinamais invité par Or de Question

Je m'appelle monsieur SLEUR, je travaille pour ProBioS. Auparavant, je travaillais pour NIMOS. NIMOS est un institut gouvernemental qui fait des études sur l'environnement. En 2008, la société IAMGLOD a demandé la permission au gouvernement surinamais de lâcher de l'eau qui était contenue derrière le barrage, parce qu'il pleuvait énormément et ils avaient peur de ne pas gérer la situation. NIMOS a donné sa permission et IAMGLOD a lâché de l'eau. Au bout d'une semaine, on a déjà commencé à entendre beaucoup de plaintes de la population, parce que les gens trouvaient des quantités énormes de poissons morts dans les criques. La population surinamaïse ne comprenait pas ce qui se passait, parce qu'on n'en parlait pas dans les journaux. Peu après, j'ai démissionné, parce que j'étais très contrarié par mon institut et par le gouvernement qui ne faisait preuve d'aucune transparence ni d'ouverture sur tous ces sujets.

Cette société possède une concession qui est très grande et au sein de la concession, il y a un village (Nieuw Koffiekamp) et il a plusieurs centaines d'habitants au sein de la concession. Avant 2006, toute la zone autour du village était verte, c'était recouvert de forêts. Les gens de la société et le gouvernement n'ont pas consulté la population de Nieuw Koffiekamp. Donc, les gens du village ne savaient même pas que leur village se trouvait au sein de la concession Rosebel D'IAMGOLD. La société a essayé d'amadouer la population en leur promettant du travail et du développement. En fait, il n'y a pas eu de suite à ces promesses, la société a expliqué aux gens qu'elle n'était pas qualifiée pour les travaux à faire et elle a amené de la main-d'œuvre d'ailleurs et les gens du village ont été extrêmement fâchés par ces développements.

Après, c'est une suite logique, les gens du village étaient extrêmement vexés, ils ont dit à la société : vous venez exploiter de l'or sur notre territoire, dans notre village, donc nous aussi, on va chercher de l'or ici, parce que le gouvernement ne donne rien et ne tient pas ses promesses. Les gens ont exigé de pouvoir exploiter eux-mêmes, ils se sont vexés et ils ont commencé à mettre des barrages et à bloquer la route. Le gouvernement a dû envoyer les forces de l'ordre pour les en dégager. Bien entendu, IAMGOLD n'était pas du tout d'accord avec cette idée que les gens du village exploitent l'or sur leur concession. Ils disaient que les gens étaient dans leur concession. C'est parce que le gouvernement a envoyé les forces de l'ordre pour dégager les villageois de la concession que les gens se sont révoltés et ont commencé à installer des barrages.

Les gens du village étaient extrêmement fâchés et ils ont mis le feu à certaines installations de la société et ils ont commencé à faire des forages partout pour trouver de l'or. Il y a deux ans, je me suis retrouvé sur le site du village accompagné de personnel de l'ambassade des États-Unis pour parler avec les gens du village sur ces problèmes avec IAMGOLD. On était installés dans le village et pendant qu'on parlait, on sentait très fortement les vibrations des explosions. Les gens du village nous ont ensuite amenés à la mine. C'était très proche du village à environ un kilomètre de

distance. Ils nous ont montré que les maisons construites en dur avaient des fissures à cause des explosions. Ces explosions font comme un petit tremblement de terre.

Cela explique pourquoi il y a des problèmes de corruption avec le gouvernement, mais ça explique aussi pourquoi la population agit de cette façon-là. Elle n'a pas du tout été consultée, donc ils ont décidé de prendre les choses en main en disant : vous venez détruire chez moi, moi aussi je vais chercher de l'or. En raison du comportement du gouvernement, il y a de plus en plus d'exploitations illégales d'or dans cette zone.

En haut, vous voyez la mine industrielle d'IAMGOLD et en bas, je n'ai pas pu vous montrer beaucoup de photos, parce que j'étais limité pour cette présentation, mais il faut imaginer que l'orpaillage illégal est répandu et ça sort du cadre de la photo. Ici, vous avez une photo de la mine de Newmont à Merian, c'est une mine nouvelle d'il y a environ deux ans. Ces photos datent de janvier, nous avons fait un survol de la mine. Dans les quelques minutes de la durée du vol, j'ai vu de la pollution dans les criques, de la pollution partout et en fait, c'est une mine qui se dit responsable, mais ça n'existe pas une mine responsable.

Applaudissements dans la salle.

Vous voyez que les criques sont très polluées, c'est une mine qui soi-disant va employer un système où l'eau usée va être stockée, recyclée, nettoyée, etc. Nous avons un autre problème ici et vous allez demander quel est le lien avec les mines industrielles. Ici, vous avez une photo du fleuve Lawa, d'un côté vous avez le Suriname et de l'autre, la Guyane. Ici, vous voyez des orpailleurs illégaux qui se cachent chez nous dans mon pays et on pourrait dire avec la permission de notre gouvernement. Ce n'est pas une permission officielle, bien sûr, mais je sais que l'institut gouvernemental qui est censé gérer et surveiller l'exploitation minière a une installation à côté et ils laissent faire.

J'ai parlé récemment avec le chef des Wayanas qui m'a dit que ce qu'on voit ici se passe tous les jours, les orpailleurs circulent entre la Guyane et le Suriname. Auparavant, c'était le chef des Wayanas qui gérait l'exploitation minière dans la zone, mais depuis le début de cette exploitation dans la zone, le gouvernement lui a fait comprendre qu'il n'avait plus la responsabilité de la gestion de cette zone. Il ne peut rien faire, il ne peut pas se battre contre le gouvernement. Ce que vous voyez ici, ce sont les gens avec leur matériel. C'est un petit mouvement de la population, il y a des familles avec des enfants, tout le monde embarque et repart de l'autre côté dès que les gendarmes sont partis.

La question que je vous pose est la suivante : la gendarmerie française qui est très puissante n'arrive pas à gérer ce problème ici, donc comment vont-ils faire lorsque vous allez ouvrir ce projet de Montagne d'Or et qu'il va y avoir beaucoup d'orpailleurs illégaux qui vont débarquer dans la zone. Comment allez-vous faire pour gérer tout cela ?

Applaudissements dans la salle.

Nous avons vu une très belle présentation de la société Montagne d'or, moi je dis que c'est de la fiction. Ici, sur l'écran, c'est la réalité.

Applaudissements dans la salle.

Ici, vous voyez une photo de moi avec le chef des Wayanas, mon organisation ProBioS a fait de la sensibilisation sur le mercure auprès de ces populations. Nous savons que ces populations ont des taux très élevés de mercure dans leur sang. Vous allez me demander ce que ça a à voir avec la mine industrielle qui n'utilise pas le mercure. C'est très important. Cela fait plus de 20 ans que votre gouvernement est au courant des taux élevés de mercure dans le sang de ces populations. Depuis 2015, nous savons également qu'une bonne partie de ces populations a également des taux de plomb beaucoup trop élevés. Ma deuxième question est : qu'est-ce que le gouvernement français fait ? En fait, vous faites un peu de sensibilisation, et après vous laissez les gens dans leur misère. Ils n'ont pas de nourriture propre et doivent laver leurs enfants dans de l'eau polluée.

Nous sommes déjà victimes de pollution, déjà à l'état actuel des choses, donc qu'est-ce qui va se passer quand on va amener cette grande mine où il y aura d'autres pollutions ?

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je crois que le temps est écoulé, vous concluez, monsieur, merci.

Erlan SLEUR, Expert surinamais invité par Or de Question

Ma question est : qu'est-ce que le gouvernement va faire après, alors qu'il sait déjà que les populations sont polluées par le mercure ? Après 20 ans de connaissance sur cet état des choses, il y a peu de choses de faites. Donc, qu'est-ce qu'ils vont faire quand il y aura d'autres pollutions avec cette nouvelle mine ? Maintenant, on voit que ces populations ont faim, ils ne peuvent plus manger le poisson de leur environnement, ils n'ont pas d'eau propre et tout ce qu'ils doivent manger, ils doivent maintenant avoir de l'argent pour l'acheter. Les Amérindiens du côté Suriname et le peuple Wayana sont tellement désespérés actuellement qu'ils se demandent finalement s'ils ne vont pas se lancer eux aussi dans l'orpaillage pour s'en sortir.

Je voudrais terminer en invitant la commission à venir voir la situation chez moi au Suriname. Je les invite à venir visiter le village de Nieuw Koffiekamp pour voir de leurs propres yeux comment ça se passe là-bas. Ils vont voir que c'est le début de la fin lorsque vous envisagez un projet tel que la Montagne d'Or. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Nous avons vu cette présentation, les questions posées s'adressent aux autorités gouvernementales publiques, elles ne sont pas présentes ici pour répondre. Oui, la DEAL peut dire quelques mots, mais je crois qu'elle n'est pas la seule interpellée.

Didier RENARD, Directeur adjoint, DEAL

Bonsoir, je peux fournir une partie de la réponse, puisque bien évidemment la DEAL s'inscrit dans un dispositif qui est beaucoup plus large de prévention des risques, de prévention des pollutions, d'inspections, d'autorisations. Tout ce système est basé sur un certain nombre de normes dont vous ne nierez pas qu'elles ne sont pas tout à fait identiques au Suriname et en France.

Brouhaha dans la salle.

On est différents, monsieur. Vous permettez, je ne parle pas de mes responsables, je fais mon travail. Mon travail est effectivement de...

Intervenant dans la salle [2:19:24.6]

C'est du pipeau !

Didier RENARD, Directeur adjoint, DEAL

Vous permettez, si vous posez une question, vous attendez la réponse, peut-être. Écoutez, j'ai des éléments, je peux vous en faire part, si vous n'en voulez pas, je me rassois, ce n'est pas un problème.

Même intervenant dans la salle

Montrez-nous !

Didier RENARD, Directeur adjoint, DEAL

Montrez-nous quoi ? Encore une fois, le système fonctionne depuis un certain nombre de décennies en France, il donne des résultats. On a effectivement..., on déplore un certain nombre d'incidents qui sont en général gérés. On a évité un certain nombre de pollution, le système fonctionne. Maintenant, libre à vous de ne pas nous faire confiance, nous sommes au maximum de ce qu'on peut faire. Le dossier sera étudié soigneusement lorsqu'il sera constitué et déposé avec l'ensemble des experts dont dispose la DEAL, mais également l'ensemble de ses partenaires. Le dossier sera également expertisé par des experts indépendants. Donc, je pense qu'on mettra toutes les garanties de notre côté.

Intervenante dans la salle – non identifiée [2:20:37.4]

La France a été incapable d'arrêter l'orpaillage illégal, qu'est-ce que vous allez faire ?

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, nous ne pouvons pas, il y a encore beaucoup de sujets à voir sur les mesures que compte prendre le maître d'ouvrage qu'il faudra entendre. Mais l'orpaillage illégal n'est pas *a priori* à l'ordre du jour de notre débat.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Je ne me représente pas. Je voudrais attirer l'attention sur l'aspect du conflit d'intérêts dans ce dossier quand on demande l'avis de l'État par rapport à son engagement dans ce projet. J'aimerais souligner ici que nous avons – à travers la DEAL, malheureusement – des personnes qui sont fortement impliquées, je dis bien fortement impliquées, qui ont travaillé à la DEAL avec des responsabilités dans les mines, qui se sont permis de se mettre en disponibilité en calculant bien qu'au terme de cette disponibilité de 3 ans qui leur était imposée, elles pouvaient se retrouver comme conseillers techniques de Montagne d'Or. Vous pensez bien à ce titre que ces mêmes personnes traînent dans les bureaux de la DEAL en permanence pour voir les copains, les coquins s'il le faut, je ne sais pas, mais pour lesquels on doit s'inquiéter de l'impartialité que peuvent avoir les services déconcentrés de l'État dans ce dossier. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Qui souhaite réagir, monsieur ?

Guy FAUCHER, chef du service mines, DEAL

J'aimerais répondre un petit peu à cette allégation. Je suis le chef du service mines de la DEAL, je suis impartial, il n'y a pas de problème là-dessus et je n'admets pas ce genre d'allégation.

Intervenant non identifié dans la salle [2:23:07.7]

Vous ne buvez pas l'eau du robinet ! Jamais.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur s'il vous plaît.

Élie STEPHENSON, guyanais

Si j'ai bien compris, la DEAL va assurer des conditions maximales de sécurité selon les normes européennes. J'aimerais savoir si les normes européennes sont applicables en Amazonie ainsi que les lois de départementalisation sont appliquées, car je ne suis pas certain qu'on se retrouve dans le même contexte, dans le même écosystème, le même climat et le même contexte culturel et historique. Je voudrais bien savoir si les normes que vous appliquez pour les mines sont les mêmes que celles que vous appliquez pour nous faire faire nos maisons qui visiblement ici nous permettent de ne faire qu'une seule chose, acheter un climatiseur ou mourir étouffé. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, quelqu'un de la CMO répond ? Allez-y.

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Je ne suis pas un spécialiste des climatiseurs, je ne pourrai pas vous répondre là-dessus. Je voudrais réagir au film, si vous le voulez bien et si vous m'écoutez, peut-être qu'on va arriver à discuter. Je trouve la situation absolument désolante, on n'est absolument pas pour des opérations de ce type et vous avez bien vu que les dégâts de la pollution qui étaient autour étaient à la fois liés à des fuites de mines industrielles et à un développement de l'orpaillage de manière compulsive.

La situation de la Guyane actuellement est qu'il y a un orpaillage compulsif. Pour faire du développement, il faut des sous. La situation que vous avez au Suriname dans un état qui n'est pas caractérisé par une gouvernance extraordinaire – vous avez des statistiques des ONG là-dessus – on espère qu'en France la gouvernance sera meilleure qu'au Suriname, à la fois au niveau des lois et de la réalisation. Ça, c'est le premier élément. Le deuxième élément...

Intervenante non identifiée dans la salle [2:25:54.0 hors micro]

Vous avez donné hier 2 000 responsables...

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Laissez répondre la personne je vous prie..., la personne...

Même intervenante non identifiée dans la salle [2:26:11.1 – hors micro]

[Début inaudible]... le réel de ce qui se passe. Alors moi, je dirai toujours non à la Montagne d'Or.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je souhaiterais que la Montagne d'Or achève son propos.

Intervenant non identifié dans la salle [2:26:26.1- hors micro]

Ceux qui sont pour la montagne d'or, ce sont des requins [mot incompris].

Même intervenante non identifiée dans la salle à 2:25:54.0 - hors micro

Moi, je connais mon histoire [suite inaudible]

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce que nous pouvons laisser poursuivre l'orateur.

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Ce que je peux vous dire, c'est que la mine IAMGOLD a été créée en 2004, c'est le début où la mine responsable a été définie. Il est assez clair que les travaux qui ont été faits pour cette mine IAMGOLD sont antérieurs à tous les accords dont j'ai parlé hier. Ces accords-là ont commencé à Londres aux alentours de 2003-2004. Effectivement, il y a des progrès à faire et c'est ce qu'on souhaite faire. Une des caractéristiques de la mine responsable, c'est la concertation. On nous a souligné là une gestion de mine faite sans concertation du tout avec les gens habitant à côté. Dans le cas de la Montagne d'or, il n'y a pas de village à côté, mais il y a des gens tout autour dont vous faites partie. On souhaite faire de la concertation. La concertation se fait à deux ou à plusieurs, d'où le débat d'aujourd'hui pour pouvoir réfléchir ensemble pour éviter des éléments de ce côté-là ;

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Une deuxième intervention et on passera à la deuxième partie après.

Philippe BORÉ, Association Maiouri nature

Nous sommes bien sûr farouchement opposés au projet Montagne d'Or. Je reviens juste, parce que ça n'a pas été clair, qu'avant-hier à Saint-laurent, monsieur JÉBRAK nous a dit que la mine de Newmont Merian était leur référence en termes de mine responsable et c'est la deuxième mine que nous avons vue dans le reportage de monsieur Erlan et monsieur JÉBRAK nous a parlé d'IAMGOLD qui n'a rien à voir. Donc la dernière mine que nous avons vue est la mine responsable de référence de la Compagnie Montagne d'Or.

La deuxième chose est par rapport aux soupçons de conflit d'intérêts que nous mettons en avant. Pour en savoir plus, je vous encourage à vous procurer le *Canard Enchaîné* de cette semaine où il y a un article dans lequel on apprend que monsieur Alex GUEZ ici présent était pendant plusieurs années à l'unité mines et carrières de la DEAL Guyane en compagnie de monsieur Guy FAUCHER qui est le chef actuel de l'unité mines. Ce monsieur Alex GUEZ est brillant, il a été brillant en termes de réglementation grâce à la contribution des citoyens, parce qu'il était fonctionnaire et que désormais, il est en cette qualité au service d'une compagnie minière multinationale russe et son interlocuteur privilégié est l'actuel chef de service. Nous, nous avons à redire que nous avons des soupçons sur la neutralité de l'unité mines de la DEAL sur ce dossier, et nous aimerions qu'il soit un peu décentralisé désormais.

Je reviens enfin sur ma question initiale, nous voulons dénoncer un peu l'enfumage et la désinformation des chiffres. Lors de la présence de monsieur Roch LEFRANCOIS, il nous parlait de 400 mètres de profondeur, et le jour où Pierre PARIS est arrivé, nous sommes passés à 120 mètres de profondeur. Nous avons trouvé ça bizarre, il a dit que c'était un recalibrage. Ceci dit, je suis arrivé au quatrième, voire au cinquième débat public et à Saint-Laurent, après de multiples questions, nous avons appris en fait que la profondeur maximale est de 320 mètres sur un flanc. Je suis persuadé qu'à la fin des débats publics, nous apprendrons que sur l'autre flanc, on atteint véritablement 400 mètres. C'est pour ça que nous demandons une version 3D de la fosse en matière de profondeur.

Les déchets miniers sont aussi un projet d'enfumage, on nous évoque 50 millions de tonnes de déchets miniers, or en termes de Code minier, tout ce qui est extrait d'une fosse, de cette fameuse fosse astronomique est considéré comme un déchet minier. Je veux parler de résidus miniers qui sont traités par les cyanures, c'est-à-dire 50 millions de tonnes, mais aussi ce qu'on appelle les

stériles justement parce qu'ils sont stériles d'ors, mais ils ne sont pas stériles de métaux lourds et c'est 300 millions de tonnes. Donc intégralité des déchets miniers selon le Code minier français, monsieur JÉBRAK, et non pas Canadien, c'est 350 millions de tonnes de déchets miniers qui vont être répandus alentour sur 390 hectares. Voilà des chiffres qu'on n'a jamais entendus depuis le début. Ce sont des montagnes, comme le mont Bourda, le mont Montabo. On ignore la hauteur encore selon le document du chef de maîtrise, mais on aimerait quand même l'avoir.

Les 50 millions de tonnes de résidus miniers, c'est-à-dire les plus dangereux, parce qu'ils ont été broyés infiniment seront retenus par une digue de 57 mètres de haut, véritable épée de Damoclès de tout le bassin versant de la Mana. On parle de 750 emplois, mais combien d'emplois détruits s'il y avait une rupture de la digue. Pour info, chaque emploi créé par Montagne d'Or va générer en 12 ans un million de tonnes de déchets miniers. Quel autre métier en Guyane va créer un million de tonnes de déchets en 12 ans qui vont polluer *ad vitam aeternam* ? On parle de géotextile, on voit la qualité des géotextiles qui ont été mis sur les côtes de Dégrad des Cannes, en quelques mois, du fait des caractéristiques de la Guyane, à savoir l'acidité de la latérite, l'humidité et la chaleur, ces géotextiles ont fini en lambeaux en quelques années. Tout ce qui est géotextile ou géomembrane ne tient pas en Guyane, on le voit dans nos voitures.

Enfin, on est dans un pays avec des normes contrairement au Suriname, vous dites que nos normes sont draconiennes, j'en veux pour preuve que c'est faux. Il y a en France 3 500 mines qui ont été fermées depuis 100, 200 ou 300 ans, et certaines depuis 10 ans simplement, et toutes les 3 500 mines continuent à polluer, toutes font l'objet de plaintes pour maladies, leucémies, cancers et déficiences cognitives, ce sont des informations dont on peut me demander les sources. On est bien dans un pays avec des normes draconiennes, idem pour la Martinique, on a le plus grand nombre d'ingénieurs agronomes, mais on a pourtant permis à des gens qui sont venus un jour montrer que le chlordécone allait développer des emplois, multiplier les productions. Les fonctionnaires de la DEAL et d'autres organismes de l'État ont certainement donné leur accord. Résultat, en ce moment, la majorité des bonnes terres de la Martinique et des Antilles est impropre à la consommation pour 100 ans. C'est tout le sang de la terre de la Martinique – pour 600 ans, me dit une personne. Donc, arrêtons de faire croire que ces petits bénéfices ridicules sont une aubaine pour la Guyane. Nous disons donc non à la Montagne d'Or.

Applaudissements dans la salle.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur JÉBRAK va réagir à ces différentes observations, du moins dans la mesure où elles ont un rapport et nous reviendrons au thème de notre atelier en enchaînant sur la deuxième partie.

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Je vais juste donner deux éléments. Le premier concerne la taille et la forme de la fosse. On va mettre sur votre site web un modèle 3D, un modèle numérique de terrain. Il y a 4 sous-ensembles, ça vous permettra de voir un peu la complexité et que ça ne se résume pas à un chiffre. J'ai reçu le fichier hier, il fait 340 mégas, je me ferai un plaisir de vous l'envoyer tel quel si vous voulez. Je pense qu'il vaut mieux vous le rendre plus petit.

Le deuxième élément, c'est la géomembrane qui est effectivement sensible, en particulier aux UV. Il y a différents types de géo membranes, on essaye d'avoir des géomembranes les plus résistantes possibles et qui seront cachées pour ne pas être exposées aux UV. Maintenant, je vous suggère d'écouter et de partager les éléments qu'on peut avoir pour la gestion de la biodiversité.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Nous passons à la deuxième partie. Je rends le micro à l'animateur.

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Les impacts potentiels environnementaux, je vais passer rapidement pour arriver aux mesures d'évitement, réduction, compensation. En général, c'est la perte d'habitat terrestre ou aquatique liée au changement d'occupation des sols à l'emplacement du site minier ainsi que de la piste et de la ligne. La dégradation des habitats terrestres et aquatiques situés en proximité ou en val des zones de travaux par soit la fragmentation, des effets lisières ou les émissions de polluants. Des impacts potentiels, ce que je mentionne ici, c'est les impacts potentiels et par la suite, on va voir les mesures qui vont être mises en œuvre pour y remédier. Les impacts sur les habitats et la faune

aquatique associés aux conditions hydrologiques et aux nuisances du milieu, le potentiel de la rupture du corridor écologique. Ce qui a trait aux impacts sur les espèces floristiques et faunistiques est la destruction partielle ou la perturbation des communautés d'espèces associée à la perte d'habitat. Les nuisances sur les espèces associées sur la dégradation des habitats ou du milieu, on parle de pollution atmosphérique, de poussière, de bruit, vibrations, lumières et présence humaine. Également, des risques de blessures et de mortalité de la faune causée par des collisions sur la piste. Il y a des potentiels d'augmentation de la pression sur les ressources naturelles dus à l'amélioration de la piste, donc de l'accès avec l'augmentation de la circulation sur la piste.

Les mesures positives qui sont envisagées pour réduire les impacts potentiels sont dans la façon de procéder. C'est la séquence évitement, réduction, compensation des impacts. On voit les impacts potentiels, en priorité la séquence vise à appliquer des mesures d'évitement, on voit qu'il reste toujours des impacts potentiels. Aux mesures d'évitement, il y a les mesures de réduction des impacts et il reste encore des impacts résiduels, ces impacts doivent être compensés par des mesures de compensation.

En termes de mesures d'évitement, on a la concentration des infrastructures dans les zones dégradées, ce qui fait qu'on a une emprise maximale de 800 hectares, la préservation du corridor écologique situé à l'est de la fosse qui permet le lien entre les 2 massifs et également l'optimisation du tracé de la piste et de la ligne électrique pour éviter au maximum les espèces protégées.

Les mesures prises pour réduire les effets sur les habitats et les espèces – on ne peut pas toutes les mettre dans la présentation :

- le respect des prescriptions du plan défrichement,
- le balisage des aires de travaux et des zones sensibles,
- la transplantation et la relocalisation des espèces à enjeu de conservation
- la végétalisation coordonnée à l'exploitation
- les dispositions pour réduire les nuisances pour la faune et la flore, donc toutes les mesures pour éviter les impacts atmosphériques, le bruit et la lumière
- la mise en place de suivi tout au long de la durée de vie de la mine.

Les mesures de compensation identifiées. Il y a eu en 2014 et 2016 une démarche de dialogue avec les acteurs du territoire pour identifier ces mesures. Le dialogue a été fait avec plusieurs parties prenantes invitées. L'ONF, la DEAL, la CTG, la CSRPN ont accepté d'y participer, on avait également invité des ONG qui ont décliné l'offre. Il y a eu 3 ateliers de compensation et la première proposition concerne la réhabilitation des barranques minières qui ne relèvent pas d'une obligation de réhabilitation par des orpailleurs légaux. Donc on parle des barranques des orpailleurs illégaux. C'est la réhabilitation mécanique et la restauration de l'écosystème. Comme deuxième mesure de compensation proposée, il y a la mise en protection de la partie est de la Montagne d'Or. Monsieur BRUNAUX parlait tout à l'heure du corridor de migration, ça constitue en fait le PER Bernard et ce serait la réhabilitation de ces zones-là.

Intervenant dans la salle [2:41:53.2]

La largeur, s'il vous plaît ?

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

La largeur du PER Bernard ? Je vais terminer ma présentation et je prendrais les questions après, si ça vous convient.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, laissez-la dame terminer sa présentation.

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

J'ai presque fini, il reste quelques diapositives. La troisième mesure vise le soutien financier à la gestion de la réserve biologique intégrale. C'est d'apporter un soutien financier à l'ONF. Il n'y a pas de plan de gestion actuellement, ce sont des mesures proposées, notamment à propos de la

question sur la préservation des corridors, il y a entre autres des éco-gains de prévus dans ce processus.

Enfin, la quatrième mesure proposée est le financement pour des dossiers de création de nouvelles aires protégées qui engloberaient les ZNIEFF de la Sparouine et des chutes Voltaire ainsi que les forêts basses sur saprolite situées le long de la piste Paul Isnard. Pour la réhabilitation après la mine, on vise la stabilité à long terme des terrains, le confinement des résidus miniers. Lorsqu'on parle du confinement des résidus miniers, le bassin ne restera pas à l'air libre comme ça, le bassin va être asséché, les eaux vont être pompées et ça va être recouvert avec encore une fois, pour permettre l'étanchéité de ce bassin-là. Il y a la prévention de l'érosion des sols, la reprise de la végétation en cohérence avec le territoire et un suivi pendant une période de 30 ans. Les mesures de réhabilitation, on en a parlé tout à l'heure. Voilà.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Attendez, nous allons prendre deux questions, le monsieur au chapeau et le monsieur qui est là. Ensuite, on passera à la phase suivante.

Élie STEPHENSON, guyanais

Tout à l'heure, j'ai posé une question concernant la norme, je n'ai pas eu de réponse, ça ne fait rien, j'ai l'habitude maintenant. Je voudrais poser une question à madame, j'ai noté que le mot potentiel est revenu plus de 6 fois dans son discours. Donc, je voudrais savoir simplement si elle peut me citer deux risques seulement deux petits risques qui ne seraient pas potentiels, première question. Deuxième question, un peu moins technique celle-là, j'aimerais savoir à titre personnel quelle date potentielle vous avez retenue pour évacuer la Guyane ?

Applaudissements dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Bien, vous pouvez répondre ? Attendez, avant de répondre, monsieur va prendre la parole.

René MILOCK

Il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre, il y a beaucoup de personnes qui ne sont pas d'accord, pourquoi insistez-vous ? On est là, vous nous demandez si on est d'accord, il y a beaucoup de personnes qui sont contre et j'aurais voulu savoir pourquoi vous insistez, pour quoi ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Une troisième question, quelque chose d'autre ? Le monsieur là, s'il vous plaît, et ensuite, la CMO va répondre à l'ensemble des questions.

Laurent KELLE, WWF Guyane

Bonsoir, je représente le WWF en Guyane. Merci pour ces différentes présentations. Il y a une question déjà posée, mais je me permets de la rappeler, parce qu'elle n'a toujours pas eu de réponse. Il y a deux ou trois jours à Saint-Laurent, à la question sur la référence d'une mine par rapport à Montagne d'Or, la réponse était la mine de Merian, je voulais savoir concrètement sur quelles bases Montagne d'or s'est appuyée pour cette réponse fournie au public dont nous faisons partie à Saint-Laurent-du-Maroni. L'autre question sur la biodiversité, j'ai bien compris que c'est le thème, vous parlez des mesures d'évitement, je voudrais savoir quelles modélisations vous avez pu faire sur une mine souterraine quand on comprend l'ensemble des enjeux de biodiversité, on comprend qu'une fosse à cet endroit est tout simplement impossible à compenser. On voulait savoir quelle modélisation vous avez faite sur l'alternative éventuelle d'une mine souterraine à cet endroit-là ;

Troisième question, je n'ai pas entendu parler du bilan carbone de votre opération dans l'état actuel des choses, il a été fait mention de l'accord de Paris, bien évidemment, je voulais juste savoir quelle était la modélisation que vous possédez sur cet élément à l'heure actuelle. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

La CMO peut répondre aux 3 questions ?

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Je vais essayer de répondre à ces questions sur les risques, je crois qu'il faut bien comprendre ce que c'est qu'un risque, c'est essentiellement une gestion de risque, donc il faut l'évaluer correctement pour voir les aléas évoqués par plusieurs d'entre vous. On est en train de le faire, on est en train de préparer l'étude de danger et l'étude de risque. C'est un travail sérieux, ça s'estime, ça se calcule, ça s'évalue.

Le deuxième élément, on a eu une question sur Merian et la mine responsable, je pense que vous lisez la littérature comme moi. La mine responsable est un concept en modification. La mine responsable en France a fait l'objet d'un comité au niveau du ministère de l'Écologie.

Intervention dans la salle

C'est du pipeau !

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Non, ce n'est pas du pipeau, je vous raconte la réalité, monsieur. Ce comité... je vous donne les exemples, il n'y a pas de mine actuellement en France avec le système français, il a donc eu un travail fait auquel certaines associations ont participé au début et ça a donné un certain nombre de critères que vous pouvez lire sur le site internet info-mines du ministère. L'objectif est d'avoir une mine dans laquelle il y a une sécurité maximum au niveau environnemental, une prise en compte des populations et trois, une durabilité à long terme. C'est un objectif, ça se réalise, et on ne l'a pas encore testé aujourd'hui.

Le dernier élément, c'est le bilan carbone, et je vais laisser Chantal répondre.

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Je vais apporter une précision sur la première question qui concerne le potentiel. On parle d'impacts potentiels dans les études d'impact, c'est toujours des impacts potentiels avant des mesures évitement, réduction, compensation. On dit des impacts potentiels, parce qu'en phase de construction et d'exploitation, il y a un suivi qui est mis en place pour justement valider que les impacts appréhendés sont bien les bons et on répond que les mesures soient adéquates en ajustant les programmes au fur et à mesure de l'exploitation.

Évidemment qu'on va faire un bilan carbone, présentement, on attend de déterminer le scénario réel de production énergétique, parce que le plus gros poste de production est justement la production d'énergie et le second, c'est la consommation par les engins de chantier. Le bilan carbone va être réalisé et va être inclus dans l'étude d'impact.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

CMO, il manque la réponse de monsieur au fond là-bas. Allez-y, répétez la question

René MILOCK

Je n'arrive pas à comprendre, il y a beaucoup de personnes qui sont contre la Montagne d'or, pourquoi vous insistez. Vous êtes au courant qu'il y a beaucoup de personnes qui sont contre.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, monsieur. Une réponse, rapidement ?

Brouhaha dans la salle.

Intervenante dans la salle - non identifiée [2:52:00.8]

Quelles sont vos valeurs ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Ils ne souhaitent pas répondre à cette question. Ce n'est pas vraiment une question, ils ne souhaitent pas répondre. Nous allons prendre la question d'une étudiante au fond de la salle.

Celena MEUNIER, étudiante

Bonjour, je suis étudiante en BTS gestion et protection de la nature, et j'ai beaucoup de choses à dire, mais je n'ai pas vraiment le temps pour. Je voulais dire que vous êtes vraiment des menteurs et que vous aimez bien détourner le sujet qui est la pollution et vous n'êtes pas vraiment au cœur.

Par exemple, votre lac que vous avez dit faire pour traiter les matériaux, ce lac est en contact avec la terre et ça va obligatoirement polluer tout ce qui est autour. Ça, c'est déjà une chose, et la deuxième, c'est que la ZNIEFF de type 2 va forcément être impactée, parce qu'elle est trop près de la Montagne d'Or, elle est carrément dessus.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Ça va ? C'était tout comme question ?

Celena MEUNIER, étudiante

Non, ce n'est pas tout.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Allez-y, madame, allez-y

Celena MEUNIER, étudiante

Je voudrais dire aussi qu'avec le réchauffement climatique, il y a beaucoup de montées des eaux et des pluies, et qu'à tout moment, ça peut devenir exactement comme au Suriname.

Applaudissements dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Une question pour le jeune homme qui est au fond là-bas.

Nicolas MOULANIER, étudiant

Je suis aussi étudiant en GPN. Monsieur, je pense que vous êtes directeur de la Compagnie Montagne d'Or, vous avez dit que vous aviez un site internet, sûrement subventionné par vous et vos collègues miniers où vous disiez que vous preniez en compte les populations, les divers impacts, etc. Aujourd'hui, vous avez la population devant vous, à quel moment vous la prenez en compte ? Ou alors, il y a peut-être une partie cachée de la population qui soutient votre projet ? Il faudrait m'expliquer.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

On prend une dernière question avant de passer à l'après-mine. La dame qui lève la main.

Patricia LAURENCINE, retraitée

Je suis retraitée et en appui à Montagne d'Or, vous avez compris, je suis vraiment pour vous, n'est-ce pas. Ce n'est pas vrai, je n'ai pas le tee-shirt Or de Question, mais je suis profondément avec. Un terme exploitation, on l'a répété tellement de fois, ça me choque, parce que j'entends exploitation de l'homme par l'homme, exploitation de toutes sortes de choses. Ce terme me fait mal. Mais ce n'est pas moi qui vais faire le vocabulaire, mais on a parlé d'inventaire, d'exploitation, d'analyses, tout ce qu'il y a concernant la nature. Je rejoins ce monsieur, pour les humains, est-ce qu'il y a des analyses possibles. Je suppose que si vous avez choisi ce territoire, c'est parce qu'il n'y a pas beaucoup de population humaine, je suppose, je l'espère. Il n'y en a pas beaucoup aujourd'hui, mais est-ce qu'il y a quelque chose, des éléments ou des études qui vont permettre de savoir combien de population il y aura en moins dans quelques années ?

Applaudissements dans la salle.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. La CMO souhaite répondre aux 3 personnes ?

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Je vais répondre à deux éléments, le premier au sujet du site web qui est le site web du ministère de l'Environnement, il est référencé d'ailleurs sur le site de la CNDP. Il est donc accessible à vous et il n'est pas, je crois, financé par quiconque, sinon les impôts des contribuables, financé par tous. Le deuxième élément – il faut peut-être que je vous explique ça – quand on choisit une zone de mine, on le fait sur deux critères. Le premier est un critère géologique, il faut que la mine soit là, que la concentration minérale soit là. Dans le cas de celle-là, elle a été créée il y a deux milliards d'années et ce n'est pas nous qui l'avons mise là.

La deuxième raison est une raison légale, évidemment, on ne peut pas aller faire une exploitation minière dans une zone qui n'est pas autorisée. Il se trouve que la France (et la Guyane) s'est dotée d'un Code : le SDOM qui permet de gérer le territoire. Ce n'est pas le cas partout, c'est relativement exceptionnel et je trouve que la France de ce côté-là a fait une gestion de son territoire qui lui permet de dire qu'il y a des zones qu'il faut protéger et des zones dans lesquelles on peut avoir un intérêt économique. Donc le choix du site est très clairement basé sur ces deux éléments-là.

Le troisième élément – vous posiez la question sur la population – il se trouve que la seule population qu'il y a eu jusqu'à présent à camp Citron où il y a eu une école maternelle une cinquantaine d'années, c'était des gens qui faisaient de l'orpaillage. Je pense que j'ai répondu à votre question.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Alors, on va passer maintenant à l'après-mine et on va... Les dispositions de suivi environnemental.

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Je n'ai pas de présentation comme telle pour le suivi en période d'exploitation et en période de fermeture. Évidemment, il y a un suivi de la qualité des eaux de surfaces, qualité des eaux souterraines avec des piézomètres en amont et en aval des infrastructures. Il va y avoir un suivi des espèces fauniques et floristiques autour du site, la « revégétalisation ». Il y a un suivi de tous les paramètres environnementaux et il va y avoir des rapports réguliers soumis à la DEAL avec les résultats en continu durant l'exploitation et après la fermeture également.

Hélène LABROUSSE, enseignante

J'ai une autre question concernant la ZNIEFF pour compléter la question de la jeune fille qui est en gestion et protection de la nature. Vous disiez tout à l'heure que la mine était sur la zone de la ZNIEFF 2. Au début, je me demandais quelle était la différence entre une zone de ZNIEFF 1 et de 2. En fait, la seule différence, parce qu'on vient de la regarder sur internet - j'avais la mémoire qui flanchait pour ma part – c'est qu'en fait elle est plus étendue et qu'elle a une plus forte potentialité écologique. Voilà la différence, vous êtes donc bien sur une zone protégée qui s'appelle une ZNIEFF. C'est quoi, si ce n'est pas un statut réglementaire ?

Vincent RUFRAY, responsable de Biotope Amazone

Je vais vous répondre...

Hélène LABROUSSE, enseignante

Oui, merci, parce que la dame ne savait pas, c'est le monsieur qui a parlé de la ZNIEFF 2, c'est bien sur la ZNIEFF 2, je vous écoute.

Vincent RUFRAY, responsable de Biotope Amazone

Les ZNIEFF ne sont pas des outils réglementaires, ils ne servent pas du tout à la protection, c'est simplement un outil de portée à connaissance d'une zone qui a une forte valeur écologique.

Hélène LABROUSSE, enseignante

Vous trouvez que c'est seulement ?

Vincent RUFRAY, responsable de Biotope Amazone

Non, d'un point de vue réglementaire, j'entends. Évidemment, ça a son importance, ça démontre que le secteur a une forte valeur écologique. La différence exacte entre la ZNIEFF 2 et la ZNIEFF 1, ce n'est pas exactement ce que vous avez indiqué. Les ZNIEFF de type 2 sont de très grands ensembles écologiques et dans le cas précis, c'est l'ensemble des massifs Lucifer et Dékou-Dékou, désignés comme des éléments intéressant et ce sont au contraire des ZNIEFF de type 1 qui désignent des éléments un peu plus précis avec des intérêts écologiques extrêmement forts, en l'occurrence autour du projet Montagne d'Or, les forêts sommitales de Dékou-Dékou et du plateau Lucifer, c'est-à-dire les forêts qui sont autour de 500 mètres d'altitude.

Hélène LABROUSSE, enseignante

Enfin, vous ne trouvez pas quand même irraisonnable de mettre une mine sur une zone qui est reconnue comme une zone à forte densité et potentialité écologique. Moi, ça me tue, vous, apparemment, ça ne vous fait rien, moi ça me tue.

Vincent RUFRAY, responsable de Biotope Amazone

Pas du tout, moi, ça ne me fait pas rien, j'apporte les éléments factuels afin que chacun puisse juger...

Hélène LABROUSSE, enseignante

Mais ce n'est pas à vous que je m'adressais, c'était aux gens qui sont là-bas.

Vincent RUFRAY, responsable de Biotope Amazone

Excusez-moi, mais comme c'est moi qui parlais, je pensais que...

Hélène LABROUSSE, enseignante

Je m'adressais à ces personnes-là. J'espère pour votre part, qui apparemment êtes plutôt un protecteur de l'environnement, que vous n'en êtes pas là, monsieur.

Alex GUEZ, Directeur des affaires règlementaires, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Concernant les zones protégées et les zones d'intérêt écologique autour de Paul Isnard, ce secteur a fait l'objet en octobre 2008, lors de la préparation du SDOM, d'ateliers où nous étions nombreux, certains autour de cette table – beaucoup sont partis –, mais tous les critères environnementaux et humains ont été passés en revue et les zones ont été définies. Elles ont permis de créer le SDOM avec 4 critères de zonage : zonage libre à toute opération minière, des zones autorisées sous contraintes, des zones autorisées avec d'autres contraintes et des zones interdites. Tout a été clarifié en octobre 2008 et le SDOM a été publié en janvier 2012.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Bien, nous allons donner la parole à la DEAL pour l'approche des dispositifs de suivi. Les questions vont venir de manière après la présentation.

Anne HERVOUET, service milieux naturels, DEAL

Bonsoir à tous, je profite d'avoir la parole pour présenter la DEAL rapidement. Au sein du service des milieux naturels, on est une petite trentaine de personnes. Je suis responsable de l'une des deux unités biodiversité de la DEAL. Il y a 4 agents dans mon équipe et dans l'autre. Je tiens à le dire, parce que je vais parler pour le compte de plus de collègues que ce que je représente en ma personne, notamment à la police de l'eau. Il y a 5 personnes à la police de l'eau, dont une qui est à temps plein sur les activités minières. C'est un poste qui a été créé à la suite de la mobilisation de mars avril 2017 et le poste a été pourvu en novembre 2017. Je tenais à signaler qu'on est plusieurs personnes au sein du service des milieux naturels qui sommes impliquées dans le suivi du projet.

Je pense que mon intervention n'a pas lieu d'être après ce qui s'est déjà dit. Si ça vous convient, on pourrait zoomer sur ce qui est dispositif de suivi et de contrôle, plutôt que les mesures versées au sein du dispositif d'études d'impacts et autres, parce que je pense que je n'ai pas grand-chose à apporter de plus que ce qui a déjà été dit et débattu. Est-ce que ça vous va ?

On va s'arrêter juste sur cette carte, ça va vous apporter quelques éléments sur ce qui a été dit au tout début. Ça, j'ai pioché cette carte dans le schéma d'aménagement régional, celui de la Guyane est fait à une échelle très macro au 100 000e et quand on parlait de corridor écologique, le corridor identifié dans le SAR c'est la grosse flèche tout à gauche dont la raison d'être est de permettre la liaison entre le cœur du parc amazonien de Guyane et la série d'intérêt écologique qui fait partie du domaine forestier sur Paul Isnard. Autour, ce sont des espaces qui ont une vocation plus dans la conservation durable des espaces naturels et seule la zone à l'intérieur est ouverte sous conditions à l'exploitation minière. Je n'ai pas forcément envie d'en dire plus, je vous propose qu'on défile.

Je pense que cette diapo-là est celle dont on pourrait discuter et je vais demander à mes collègues de la DEAL de m'aider. L'étude d'impacts a été présentée avec des mesures qui sont actuellement en réflexion, rien n'est sûr, rien n'est déposé. En ce qui concerne le suivi et le contrôle environnemental de ce qui pourrait être fait, il y a des obligations de la part du porteur et aussi un

contrôle de la part de l'administration. Ce qui va être écrit dans l'étude d'impact qui va être déposée à la DEAL devra être pris en compte par l'exploitant sur son exploitation (*in situ*) et derrière, il a des obligations de suivi et de contrôle en phase travaux et exploitation. Des rapports réguliers seront remis à la DEAL. Il est prévu aussi dans la loi des garanties financières à prévoir en amont qui sont consignées, en cas d'accident majeur environnemental ou industriel, c'est une obligation ICPE. Si je ne dis pas de bêtise, c'est inscrit dans le Code de l'environnement.

Du côté de l'administration, on a deux moyens de suivi que j'ai vulgairement appelé *in situ* et *ex-situ*. L'ex-situ veut dire que le ministère de la Transition écologique et solidaire s'équipe de certains outils cartographiques et autres qui permettent un suivi des mesures d'évitement, de réduction, de compensation de tous les gros projets impactant la France et la Guyane. C'est là aussi un suivi macro qui permet d'assurer la mémoire dans le temps, malgré le turn-over des équipes de l'administration, la mémoire reste dans différents outils. Sur site même, une fois l'autorisation des travaux miniers délivrée, les opérations de contrôle démarrent dès 6 mois après cette date. Ça aussi, c'est une obligation ICPE avec différents inspecteurs de la DEAL qui sont rarement seuls. Ils sont accompagnés de la police des mines, de charges de mission du service des milieux naturels qui vont s'assurer du respect des prescriptions environnementales concernant la faune et la flore. Ils sont souvent accompagnés aussi d'agents de l'Office National de la Chasse et de la faune sauvage, ou parfois, de l'Agence française pour la biodiversité pour le volet police de la nature lié aux espèces protégées, notamment. En plus de ça, s'ajoutent des inspections liées à la réglementation Seveso, parce qu'il y a des éléments manipulés dangereux.

Le reste a été plutôt déjà dit, est-ce que vous avez des questions par rapport à ça ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Alors, le monsieur au chapeau, donnez-lui la parole, ensuite, ce sera le jeune homme juste à côté et le monsieur à la moustache.

Élie STEPHENSON

Ma question ne s'adresse pas spécialement à madame, car on m'a donné la parole en décalé. Je la pose quand même, j'aurais voulu savoir combien d'année ou de décennies peut-être même d'expérience, Montagne d'Or et Nordgold possèdent en matière d'exploitation de mines de ce type, de cette envergure en milieu équatorial amazonien. Dans la même file, j'aurais également aimé savoir combien de mines d'or la Compagnie Montagne d'Or et Nordgold ont exploité avec succès en tant que mines propres et responsables en milieu équatorial et amazonien comme la Guyane. 5, 2, 10, 20 ?

Enfin, je reviens à ma question quand même fondamentale, à laquelle elle n'a pas répondu, avez-vous retenu une date d'évacuation potentielle de la Guyane ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Le monsieur à moustache, s'il vous plaît.

Denis GASCHIGNARD, membre du Groupe nature et environnement

Je suis secrétaire de la Sepanguy et membre du Groupe nature et environnement, elle-même membre de France nature environnement. Je mets mes lunettes, j'ai préparé quelques questions, je vais faire court. Il y en a une sur le SDOM. On en a beaucoup parlé, le schéma départemental d'orientation minière est un document validé par l'État qui fixe les règles sur les destinations et l'utilisation de cette richesse de la nation qu'est la ressource minière. La CMO nous a affirmé aussi que – croix de bois, croix de fer – il y avait un projet pour 12 ans et qu'on ne toucherait pas au sud, qu'on ne toucherait pas au nord, qu'il n'y avait rien à droite et à gauche. J'ai tendance à ne pas trop y croire et une des craintes que nous portons à Guyane nature et environnement, c'est la crainte que ce projet soit un cheval de Troie pour d'autres projets et pour des extensions de ce projet dans l'avenir.

Applaudissements dans la salle

Donc, je voulais savoir pour quelles raisons, dans le SDOM, sur le territoire de la concession sur lequel le projet Montagne d'Or se situe, concession qui arrive à échéance, qui avait été attribuée, je pense, il y a 50 ans, il y a très longtemps, pour quelles raisons il y a dans le SDOM des petits périmètres d'exception qui font l'objet de petits paragraphes, dont en particulier la possibilité de prospecter par voie aérienne ou souterraine dans la proximité sur du territoire actuel proposé. Ma

question entraîne un peu la réponse, mais j'aimerais être rassuré sur les intentions de second ordre sur ce projet. Voilà.

J'ai une autre question, c'est une troisième ou quatrième tentative après mes collègues du WWF, après monsieur GIRAULT, le président de Guyane nature et environnement, j'aurais voulu savoir si pour les risques pour l'avenir - puisque là, on est sur l'après-mine – on sait que la restitution dans la nature de différentes substances présentes dans la roche (par exemple, des métaux lourds) est une menace pour la biodiversité, en particulier la biodiversité aquatique après l'exploitation. Donc, sur l'ensemble du volume où vous envisagez de créer une fosse, on aura des déchets miniers correspondant à ces volumes-là. Des stériles qui sont des déchets miniers et des roches broyées finement, des boues qui seront aussi des déchets miniers. Avez-vous une idée des concentrations moyennes en métaux lourds de ces futurs déchets ?

Quand je dis métaux lourds, je nomme : mercure, plomb cadmium, antimoine, tout ce que vous voulez, puisque vous avez probablement fait des analyses géologiques pour connaître la teneur et la composition de ces roches, évidemment. Dans l'hypothèse où vous auriez des données, même approchantes sur cette quantité de métaux lourds qui se retrouvera dans les déchets, pouvez-vous donner au public une indication du tonnage global ? Je m'explique, de la même façon que vous avez au moins calculé le tonnage d'or présent dans le site et estimé ce que vous pourrez commercialiser, j'aimerais savoir combien de tonnes de mercure ou de plomb sont présentes dans ces résidus. Merci.

Applaudissements dans la salle

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Les réponses, s'il vous plaît. La CMO, vous pouvez répondre ?

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Oui, bien sûr, je peux répondre à plusieurs des éléments. La première question portait sur l'expérience de Nordgold, Nordgold est une compagnie qui a 11 ans, qui exploite 9 mines d'or dans le monde. Elle exploite des mines d'or depuis des environnements de steppes comme au Kazakhstan par exemple, ou de type sahélien avec en particulier une mine à Léro en Guinée qui est un environnement qui n'est pas comparable à la Guyane, qui est beaucoup plus sec, c'est une savane arborée, essentiellement. Donc, là, vous avez – si je résume – de l'ordre d'une centaine d'années d'expérience d'exploitation minière d'une compagnie de 11 ans avec 9 mines.

Brouhaha dans la salle

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, écoutez la réponse.

Élie STEPHENSON

Vous parlez de 11 ans, vous avez dit 11 ans d'expérience, attendez, il y a une manipulation mathématique. Je suis économiste, je vous le dis en passant, je sais aussi comment on manipule les chiffres. 11 ans, c'est 11 ans, chronologiquement parlant. L'expérience responsable cumulée, c'est une sédimentation, n'est-ce pas ? Ce n'est pas une mise en commun de tout et de n'importe quoi. Ramener 11 ans à un siècle, ça ne marche pas. C'est de la manipulation intellectuelle et c'est malhonnête de votre part, ils peuvent le dire.

Applaudissements dans la salle

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

J'ai déjà vu faire ce calcul dans pas mal d'endroits, puisqu'on parle de gens qui passent souvent de mines à mines et dans lesquels il y a une expérience partagée. Je m'excuse, ça existe. Le deuxième élément, ce sont les risques après-mine avec une question précise sur les teneurs des stériles. Je vais donner peut-être un petit détail : quand vous faites une fosse, une fosse a cette forme-là, la minéralisation va avoir cette forme-là.

Entre les deux, vous avez une zone de roches qui ne sont pas minéralisées, ce sont des roches ordinaires dans le cas présent. Par contre, vous avez avec la minéralisation dans la zone minéralisée (schématisée par le micro), une série d'éléments et vu qu'on a affaire à un amas sulfuré, on a un gisement qui est naturellement enrichi en métaux d'amas sulfurés, en particulier du zinc. Vous avez la liste de tous ces éléments, disponible sur le site de la CNDP, puisqu'on a

évidemment calculé tous ces éléments. Libre à vous de faire le calcul en prenant ces éléments, de multiplier par le tonnage de la zone minéralisée, pas toute la carrière qui ne contient pas tous ces éléments partout, et vous aurez le tonnage global. On est transparents, vous avez tous les éléments pour le faire.

Claire ALBANESI

C'est à vous de faire le calcul, ce n'est pas à nous de le faire. Ce n'est pas à nous de savoir combien il y a de roches minéralisées ou non. C'est à vous de le dire, de faire les calculs. C'est à vous d'apporter des réponses précises pour qu'on comprenne. Vous nous enfumez dans des calculs que nous devons réaliser.

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Si vous ne voulez pas les faire, on vous les produira dans l'étude de risques. On vous donne les chiffres qu'on a actuellement.

Claire ALBANESI

Non, mais vous nous dites – et ce n'est pas la première fois que vous nous le dites depuis 4 soirs que je viens vous rencontrer – c'est à nous de faire les calculs ? Selon vous, c'est à nous de faire les calculs ? C'est un débat public, nous sommes des gens qui travaillons la journée, nous avons des enfants et en plus, nous devons faire les calculs que vous nous imposez de faire chez nous ? Attendez, je ne comprends pas, c'est quoi ce débat public ? Ça fait plusieurs fois qu'on vous demande la teneur des métaux lourds dans chaque tonne de roche extraite, vous nous dites qu'il y a des roches qui ne sont pas minéralisées, moi, je ne comprends pas. La roche, elle n'est pas minéralisée, je ne comprends rien, pour moi une roche, c'est du minéral. Vous nous dites qu'il y a des roches minéralisées et des roches qui ne le sont pas, et vous finissez en nous disant que c'est à nous de faire les calculs. C'est un manque de respect, c'est inacceptable. Votre diaporama, je vais vous dire, j'ai rigolé quand je l'ai vu. Vous nous prenez pour des « couillons », et je vais vous dire, moi, le terme qui me sort quand je vois ça, c'est du « foutage de gueule », voilà ce que vous nous faites.

Applaudissements dans la salle

Claude BREVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur JÉBRAK, s'il vous plaît, cette question a été posée et il faut y répondre très clairement. Renvoyez sur le site de la CNDP, ça ne permet pas tellement de trouver.

Applaudissements dans la salle

Je dois vous dire qu'honnêtement, à la suite de la question posée l'autre jour, j'ai essayé moi-même de trouver. Si vous ne dites pas précisément dans quel document et à quelle page sont ces chiffres, personne ne peut les trouver. Sans ça, il faut chercher 300 pages, donc il faut le dire. Maintenant, sur les sommes et les compilations, vous allez, s'il vous plaît faire une petite note technique qu'on mettra sur le site afin de répondre à ces interrogations qui sont récurrentes et auxquelles il faut maintenant répondre.

Applaudissements dans la salle

Il y avait des questions sur le SDOM.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Il y avait une question sur le SDOM, est-ce que la DEAL peut répondre ?

Didier RENARD, Directeur adjoint, DEAL

Je ne me souviens plus exactement de la question, je suis navré, je ne l'avais pas notée.

Denis GASCHIGNARD, membre du Groupe nature et environnement

Je rappelle la question. Dans le SDOM, il y a des petits paragraphes sur la zone de Dékou-Dékou qui autorisent les explorations aériennes et souterraines à proximité du site vers le sud, schématiquement dessous le site de Dékou-Dékou. J'observais que comme la concession est ancienne, si c'est dans le SDOM, ce n'est pas tout à fait par hasard que des gens ont fait des démarches pour obtenir l'ajout de ces paragraphes. Ma question était largement posée à l'exploitant qui nous explique qu'il n'y a pas du tout d'intention d'explorer.

Alex GUEZ, Directeur des affaires règlementaires, Compagnie minière de la Montagne d'Or

En effet, dans le SDOM, il y a une possibilité d'effectuer des campagnes de géophysique aérienne déjà, sur des terrains qui sont interdits. Ça avait été négocié en 2008 avec le préfet MANCILLON parce que quand on travaille à l'échelle régionale sur des centaines de kilomètres en géophysique aérienne, on peut couvrir des zones qui sont à la fois autorisées ou interdites, les structures géologiques continuent et la prospection continue. Si on trouve un gisement en zone interdite, c'est sûr qu'il ne sera jamais exploité. Ça permet d'avoir une connaissance géologique sur des structures de plusieurs kilomètres.

La deuxième partie de la question est sur la possibilité de faire des recherches souterraines par des sondages inclinés sous le massif du Dékou-Dékou. Effectivement à l'époque, on avait connaissance des extensions ouest du gisement de Montagne d'Or qui partait en profondeur et qui s'étendait vers l'ouest, correspondant à la zone de la réserve biologique intégrale de la zone du Dékou-Dékou. Il avait été prévu une possibilité de faire des forages inclinés pour voir si la minéralisation continuait. Les résultats actuels montrent que la minéralisation ne continue pas sous la RBI.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Bien, nous allons encore prendre 5 questions avant de conclure.

Intervenant tribune non identifié [3:24:53.7]

Je valide la réponse de la Compagnie Montagne d'Or correspondant aux zones zéro, 1, 2 et 3. Tout simplement, en zone 1 on a le droit de faire de l'exploitation en dessous.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Bien, encore 5 questions, et on va clôturer la soirée. Il y a la dame qui est là, ensuite madame devant, le jeune homme et le monsieur au fond.

Mathilde SEGERS

Ce débat soulève énormément de questions, on le voit depuis plusieurs jours maintenant. Ma première remarque rejoint la remarque qu'a faite madame BUFFART à savoir qu'on est sur un débat public avec une consultation du public et pour l'heure, cette réunion de ce soir, c'est la dernière pour moi à Cayenne. De mon côté, je ne pourrai pas forcément me rendre sur Saint-Laurent-du-Maroni pour assister aux autres ateliers pourtant, je suis fortement intéressée par ce qui peut ressortir, notamment sur les aspects socio-économiques qu'on n'abordera pas à Cayenne, apparemment. Ça me semble quand même relativement aberrant. J'aimerais savoir s'il y a une possibilité de faire ce type d'atelier sur Cayenne qui est entre autres la ville capitale de la Guyane où différents organismes et personnes sont présents et où on a tous, comme disait madame des boulots, des enfants ou pas, peu importe, mais on ne peut pas forcément se rendre sur Apatou, Mana ou Saint-Laurent et vice versa pour les personnes de l'ouest.

Autre chose, j'avais envie de vous demander beaucoup de choses, quelque chose est revenu relativement souvent aussi dans vos discours et vos PowerPoint, j'ai beaucoup entendu le mot de concertation. Malheureusement, ma grande amie Camille GUÉDON n'est pas là aujourd'hui, mais elle pourrait vous faire tout un discours sur ce qu'est la concertation, la consultation. Là, en l'occurrence, on est sur un débat public qui est plus de l'ordre de la consultation, notre avis sera juste consultatif et pas conforme, donc arrêtons de parler de concertation avec le CSRPN et d'autres organismes comme GNE qui n'ont pas été forcément concertés, sinon il y aurait eu plusieurs ateliers, il y aurait eu de vraies discussions. Je crois que jusqu'à aujourd'hui, ce sont juste des présentations qui ont été faites.

Autre chose, on parle de séquences ERC depuis tout à l'heure, donc éviter, réduire, compenser. Malheureusement, je n'ai vu apparaître que les risques potentiels de la mine. *Quid* des risques résiduels qui induisent du coup une compensation? Aussi, sur une des compensations présentées, alors qu'on n'a pas eu la présentation des risques résiduels qui devrait d'ailleurs apparaître dans une étude d'impacts, on parle de la « financisation » de la gestion de la RBI de Lucifer et de Dékou-Dékou en se basant sur les finances qui sont actuellement allouées aux réserves nationales ou régionales qu'on a en Guyane. Pour information, si vous posez la question aux gestionnaires de ces réserves, ou même au personnel de ces réserves, ils vous diront qu'à l'heure actuelle, les financements qu'ils reçoivent sont sous-dimensionnés par rapport à ce qu'il leur est demandé dans les plans de gestion qu'eux-mêmes rédigent, mais par rapport à ce qu'on

peut voir apparaître aussi dans différents codes qui régissent ces espaces protégés. Donc, se baser sur la gestion actuelle des réserves naturelles nationales ou régionales de Guyane me semble un peu aberrant pour avoir une mesure compensatoire qui soit bien proportionnée sur ces aspects-là.

Applaudissements dans la salle

Ensuite, financer la gestion de la RBI, pourquoi pas créer encore un nouvel espace protégé sur lequel le financement alloué par CMO n'est juste que de l'ordre de la préfiguration de cet espace. Ça veut dire qu'on va payer pendant tant d'années une mission à vérifier si oui ou non c'est pertinent de mettre en place un espace protégé sur les ZNIEFF de la Sparouine, sauf que derrière, s'il faut, on crée une réserve nationale et on en revient à ce dont je vous parlais à l'instant, *quid* du financement, comment est-ce qu'on finance ces réserves ? Si CMO derrière ne s'implique pas non plus dans la gestion de cet espace en attendant de trouver d'autres fonds, personnellement, je ne vois absolument pas la pertinence de cette mise en gestion.

Voilà, j'ai fait à peu près le tour de ce que je voulais dire. Il y a bien d'autres choses que j'aurais voulu dire, si ce n'est que j'espère que la commission des débats prendra acte – je pense que beaucoup de gens me rejoignent sur le fait qu'il y a nécessité d'autres ateliers ici sur Cayenne. Une chose qui m'a beaucoup chiffonné sur la présentation, c'est qu'il y a beaucoup de réponses qui n'ont pas été apportées, notamment sur le traitement des eaux et des déchets résiduels miniers. Là, on voit quand même sur la slide juste devant moi : « Atelier mine et environnement » et non pas que biodiversité comme ce qu'on nous a répondu quasiment tout au long de la séance. Voilà, merci.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Bien, pour la première question, le président va vous répondre.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, sur la question de la répartition des ateliers, on entend la question, on va y réfléchir, peut-être qu'il faudra envisager un petit quelque chose de plus à Cayenne. Je vous signale quand même que les ateliers sont filmés et ils seront visibles sur le site du débat sur lequel il est également possible de réagir. Le fait est que ce n'est pas tout à fait la même chose, tant s'en faut avec la présence et le débat collectif. Mais c'est assez difficile de multiplier les séances. Il est vrai qu'on a privilégié Saint-Laurent qui est la commune support du projet où sont beaucoup d'entreprises qui auront - en théorie - à connaître des retombées économiques si le projet se fait, ça, c'est pour l'aspect économique. Mais on n'est pas fermés à évoluer sur cette question.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Sur la suite, c'est à vous de répondre aux questions de la jeune fille.

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Concernant le commentaire sur la séquence ERC, la prise en compte des impacts potentiels et les résiduels, évidemment, l'étude d'impacts va contenir tous ces éléments-là. Relativement aux mesures de compensation proposées, on parle bien de propositions qui ont fait l'objet de discussions avec certaines parties prenantes du territoire et on est ouvert aux commentaires et à toutes propositions, il n'y a aucun souci. Ça reste encore à débattre avec les parties prenantes du territoire, donc vous êtes invités à vous prononcer sur notamment les montants de financement pour la gestion de la RBI proposés par l'ONF, c'est ce qu'on a comme mesure actuellement.

Intervenant dans la salle non identifié [3:34:05.6]

Quand vous ne savez pas répondre à une question, il faut le dire franchement : « on ne sait pas ».

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Pour compléter la réponse, on a eu deux suggestions concernant les éléments d'appui aux réserves biologiques et sur le développement de la réserve de la Sparouine. On a vu tout à l'heure sur les schémas que si on veut maintenir des corridors écologiques nord-sud, il faut à la fois en avoir certains entre Saint-Laurent et la piste et donc, la protection de cette zone serait favorable et on en a également besoin entre le Dékou-Dékou et le massif Lucifer et du côté est aussi, on en a besoin. Je pense que ça, c'est parfaitement ouvert, ce n'est pas quelque chose qui se décide seulement par la Compagnie de la Montagne d'Or, ça se décide évidemment avec les autorités,

avec l'ONF, avec les parcs, ça ne se fait pas tout seul. C'est un travail à faire, et on est parfaitement ouverts à ça.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Bien, on poursuit avec le jeune homme qui a la main levée. Non, c'était la dame juste devant d'abord.

Marie-Paule JEAN-LOUIS, Conservateur du patrimoine

La dame juste devant, c'est moi. Alors bonsoir, je vais poser une question qui n'entre pas tout à fait dans la thématique de ce soir, mais je pense qu'elle est importante. Je suis conservateur du patrimoine, et je voudrais tout bêtement parler du patrimoine, parce qu'il y a un impact important qui n'a pas encore été abordé, qui a été passé sous silence jusqu'ici, et je pense qu'il est très important, voilà. Dans le rapport, je vois que sur le site sur lequel sera donc implanté le projet, il y a 77 vestiges précolombiens et d'archéologie coloniale et amérindienne qui seront fortement - selon moi - pas uniquement impactés, mais 32 sites seront détruits. Donc il y a un véritable impact en termes patrimoniaux. C'est un aspect qui n'a pas été abordé et les termes qui sont employés dans le rapport me froissent un peu. Il est indiqué que sur les 77 vestiges ou indices recensés, 14 seront potentiellement affectés par les travaux de construction des futures installations minières et 18 par les travaux nécessaires à la réalisation des infrastructures linéaires, des pistes, etc.

Pour moi en fin de compte, il est indiqué « potentiellement affectés » et il faut lire selon moi, il faut dire détruits et pas « potentiellement affectés », ils seront détruits. Il s'agit de 32 sites sur les 77 recensés, ce qui selon moi est énorme. Ce qui est suggéré, pour répondre à ces affectations potentielles qui pour moi sont beaucoup plus de la destruction de sites, c'est que DAC émette des recommandations afin d'accroître les connaissances sur l'histoire et l'archéologie de la Guyane. Bon, c'est un peu faible à mon sens, et il propose qu'il pourrait s'agir – on est dans du virtuel – de réaliser des fouilles archéologiques préventives, etc. ce sont quand même 32 sites patrimoniaux qui seront détruits avec des sites qui sont importants dans l'histoire de la Guyane et pour les populations amérindiennes, puisqu'il y a quand même des montagnes couronnées qui sont impactées. Ce sont des sites qui sont sacrés.

Applaudissements dans la salle

Donc, quelle réponse apporter ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

C'est nous qui allons vous répondre, madame

Marie-Paule JEAN-LOUIS, Conservateur du patrimoine

Oui, alors, quelle réponse ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Ce sujet a été...

Marie-Paule JEAN-LOUIS, Conservateur du patrimoine

Attendez, laissez-moi terminer, merci. Quelle réponse apporter et surtout, que fera-t-on pour les sites eux-mêmes qui seront détruits, parce que sous le bac à résidus des cyanures, il y a quand même un cimetière avec des sépultures ! Donc qu'est-ce qu'on fait pour ces sites qui ne seront pas « potentiellement affectés », mais détruits ?

Applaudissements dans la salle

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, s'il vous plaît. Ce sujet a été identifié, mais malheureusement la date n'étant pas disponible pour cette séance, ils seront là à la séance de Saint-Laurent du 22 mai. Maintenant, la CMO doit sûrement avoir des réponses.

Chantal ROY, Directrice de l'environnement, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Ce que je peux vous répondre, on a le rapport complet qui est mis sur le site de la CNDP, il a été remis à la DAC, la direction des affaires culturelles, on attend la réponse. On les a rencontrés à plusieurs reprises, dont il y a deux semaines et d'ici la fin du mois, ils nous ont promis, parce que

les mesures, que ce soient les recommandations de la DAC, que ce soient des fouilles archéologiques ou un diagnostic préventif, ça vient de la DAC. Ce n'est pas nous qui déterminons les mesures à prendre. Concernant le pourquoi écrire « potentiel d'impact », c'est parce que les 32 sites que vous avez mentionnés, on n'a pris pour le site minier un rayon de 200 mètres des infrastructures et pour la piste, un rayon de 20 kilomètres en plus de l'emprise existante. Donc, on va préserver tous les sites possibles, on va les baliser. On ne va pas détruire tous les sites, certains seront détruits et d'autres ne le seront pas. Aucune montagne couronnée ne sera affectée par le projet. Si vous voyez la carte, elles sont toutes en périphérie des infrastructures.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien, le jeune homme qui lève désespérément la main, ensuite, nous clôturerons.

Jean-Baptiste LYAM, étudiant

Du coup, tout à l'heure, vous avez parlé d'une mine en Guinée de Nordgold. Alors je suis allé à la page 29 où on voit une carte des boucliers de Guyane et du bouclier ouest-africain, je suis en terminale, et nous avons vu en classe que ce bouclier a la même origine géologique. C'est-à-dire que le sol guyanais est le même (enfin, similaire) au sol qu'il y a en Guinée et dans les autres pays. Donc, puisque vous affirmez avoir une mine en Guinée, est-ce que vous avez mis en place des protocoles, tout un tas de choses pour traiter, pour pallier les problèmes de mercure, tous les produits déjà présents dans le sol, est-ce que vous avez mis en place des solutions comme faire une digue assez résistante ? Ce sont des situations similaires.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien, la CMO répond et puis nous clôturerons, il est 22 heures, nous clôturerons pour cette séance, c'est loin d'être la dernière. La CMO.

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Compagnie minière de la Montagne d'Or

Juste un élément par rapport aux mines. Chaque mine est différente, chaque mine a une composition différente. Il n'y a pas de mercure la plupart du temps dans les mines, comme vous le savez, le mercure est vraiment un dérivé de l'orpaillage ou des mercures qui sont captés par la végétation. Dans les métalliques dont on parle, je peux répondre très précisément à la continuité géologique entre le bouclier ouest-africain et le plateau des Guyanes, les mines dans cet environnement-là sont de nature différente, mais j'en connais peut-être une ou deux qui contiennent du mercure dans la roche, je n'en connais pas qui ont du mercure en dedans.

Oui, les situations sont similaires, et c'est d'ailleurs un exemple qui s'est produit depuis une vingtaine d'années – on va dire – dans le décollage économique d'un certain nombre de pays, à être un élément pour lequel il faut réfléchir. Je ne dis pas que c'est la solution, je dis qu'il faut réfléchir. Je vous dis de réfléchir sur des modèles économiques de développement, à différents endroits dans lesquels la géologie est une donnée de chaque pays à prendre en compte. C'est ce que je vous conseille de faire.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien, nous nous en tiendrons là pour cette séance, en vous remerciant. Il est 22 heures, je clos la séance. Ce n'est pas la dernière, il y en aura d'autres, soyez sans crainte.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Nous vous rappelons qu'il y a un site internet où vous pourrez poser vos questions.

Protestations dans la salle

Dominique GIRAULT

Est-ce que je peux poser une question ?

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Allez-y, jeune homme pour terminer.

Dominique GIRAULT, citoyen du monde

Je vis en Guyane depuis 15 ans, nous avons eu une présentation de ce qui peut arriver quand il y a la montée des eaux. On a vu qu'il y a des digues et qu'il y a des risques. On a vu que dans le

pays voisin, aucune prévention, aucune sécurité n'était donnée à la population qui n'était pas au courant du poison déversé dans son fleuve, la mort qui a coulé le long des terres et des rives. Des animaux qui sont morts et de tous les risques à venir. La DEAL, l'ONF, tous les services concernés, est-ce que la population guyanaise sera prévenue quand il y aura un risque, parce qu'en Guyane, il pleut énormément (8 mois sur 12), donc la montée des eaux arrive très vite et nous connaissons le système en Guyane. On l'a vu, c'est arrivé à côté. Est-ce que les services d'État et du gouvernement en question vont communiquer quand ils vont empoisonner nos sites. Vous avez déjà prévu d'empoisonner nos sols, ça, vous l'avez dit, et avec quels moyens. Est-ce que vous allez prévenir la population, tous les habitants d'ici des risques ?

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il est possible de répondre à cette dernière question ? Merci.

Didier RENARD, Directeur adjoint, DEAL [intervenant à vérifier] [3:46:38.2]

C'est une question qui a déjà été posée à Saint-Laurent-du-Maroni..., est-ce que je peux répondre, madame, est-ce que c'est possible ? Oui, effectivement autour des installations de type Seveso, ce qui va être le cas de l'usine, il y a un dispositif qui s'appelle le plan particulier d'intervention qui est destiné à protéger les populations et le dispositif d'alerte est basé sur une information préalable à la population sur la conduite à tenir, et également sur un système d'alerte par sirène.

Intervenante dans la salle [3:47:04.4]

Potentiel.

Didier RENARD [suite], Directeur adjoint, DEAL

Non, pas potentiel, un système d'alarme par sirène.

Éric HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Bien, merci et rentrez bien, s'il vous plaît. Merci surtout pour la qualité du débat et nous vous invitons à Saint-Laurent pour les autres ateliers thématiques. Merci.

(Fin d'enregistrement)